

FAUSSES-REPOSES: STOP!

Nous demandons l'arrêt de son exploitation commerciale

et qu'elle soit **véritablement** consacrée

« FORÊT A CARACTERE SOCIAL PRIORITAIRE »

Au cours des pages suivantes nous allons développer notre point de vue:

La « multifonctionnalité » de la forêt de Fausses-Reposes, comprenant:

- L'accueil du public;
- La préservation de la biodiversité;
- **L'exploitation commerciale pour « alimenter la filière bois »...**

... **n'est plus compatible** avec les enjeux sociaux et paysagers, en droite ligne de ce que nous avons déjà déclaré :

[Ville-d'Avray : les défenseurs des arbres contestent la gestion des forêts urbaines - Le Parisien](#)



Faire de Fausses-Reposes une forêt en libre évolution contrôlée

« Il faut reconnaître la spécificité des forêts urbaines. Nous demandons que Fausses Reposes soit, dans son intégralité, déclarée forêt à caractère social prioritaire et abordée comme une forêt test, en libre évolution contrôlée »

L'ONF intensifie son exploitation à large échelle

Octobre 2021, Ville-d'Avray Info (journal de la Ville) page 13 :

[Télécharger le pdf du journal \(mairie-villedavray.fr\)](https://www.mairie-villedavray.fr)



L'Office National des Forêts réalise depuis début septembre des coupes sanitaires complétées par des coupes d'ouverture de chemin d'exploitation sur les parcelles situées sur le territoire de Sèvres et Ville-d'Avray (plan ci-contre).

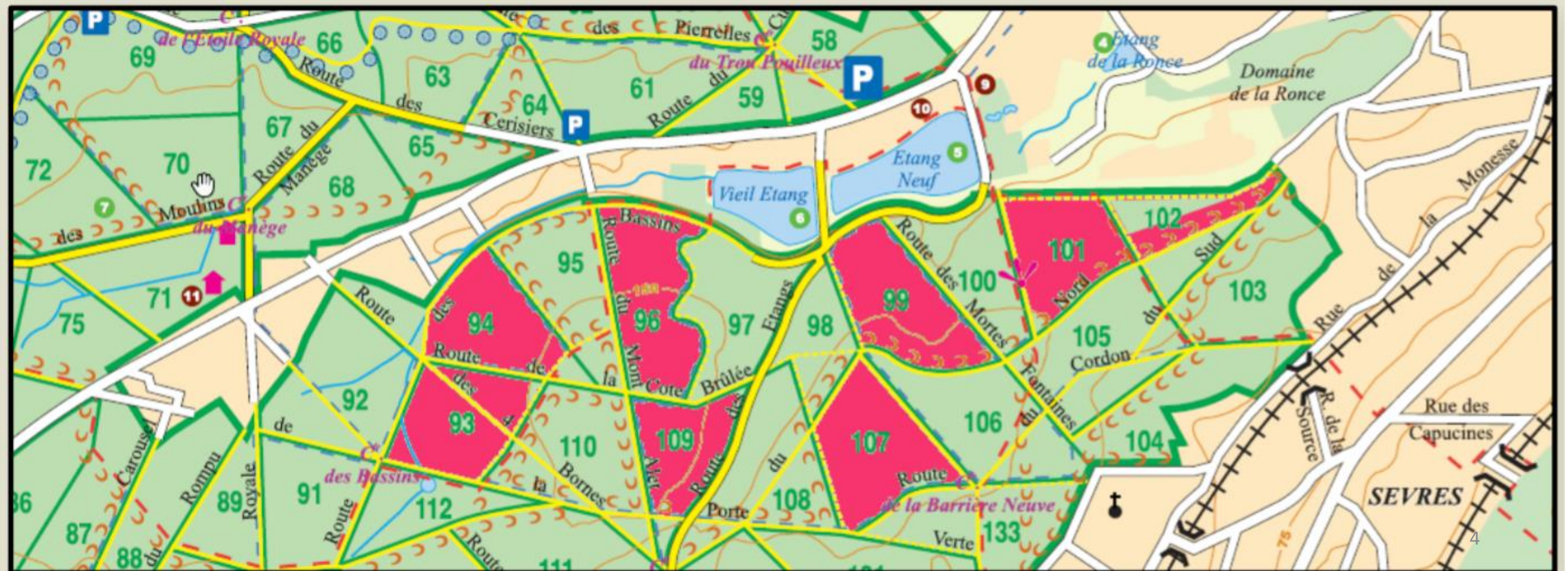
La durée du chantier prévue est de 6 mois.

- > **La coupe sanitaire** va prélever tous les arbres dépérissant et dangereux pour assurer la sécurité de tous, aux abords des chemins, des routes forestières et en lisière de forêt.
- > **L'ouverture des chemins d'exploitation** permettra, elle, de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leur ouverture, la végétation basse (ronce, fougères...) va se développer.

6 mois de perturbations pour la faune et le public: des bruits de tronçonneuses et des chemins inaccessibles ! Ensuite, le capital bois ne sera pas même reconstitué.

Le sud de notre forêt est fortement impacté...

En rouge les parcelles concernées: on voit bien qu'il ne s'agit pas d'abord de « coupes sanitaires et de sécurité », **limitées aux seuls « abords »** des chemins/routes/lisières et « complétées par des coupes d'ouverture de chemins d'exploitation », comme mis en avant par l'ONF et le Ville-d'Avray Info, mais plutôt **d'ouverture de chemins d'exploitation**, complétée de coupes sanitaires et de sécurité !



Aujourd'hui, même le nord n'est pas épargné!

Février 2023: quid de la préservation des paysages pour les promenades dominicales ?

Autour des parcelles 40/47/48: sommes-nous là en présence d'une simple gestion « **patrimoniale et paysagère** », selon les termes du classement de Fausses-Reposes en forêt « de protection » (depuis 2007) ?



Aujourd'hui, même le nord n'est pas épargné!

Février 2023: quid de la préservation des paysages pour les promenades dominicales ?

Parcelles 64/65, plus de 200 arbres abattus! Un certain public (les auteurs du présent document n'en sont pas responsables) exprime sa révolte un peu partout...





Parcelle 67

Rappel des textes

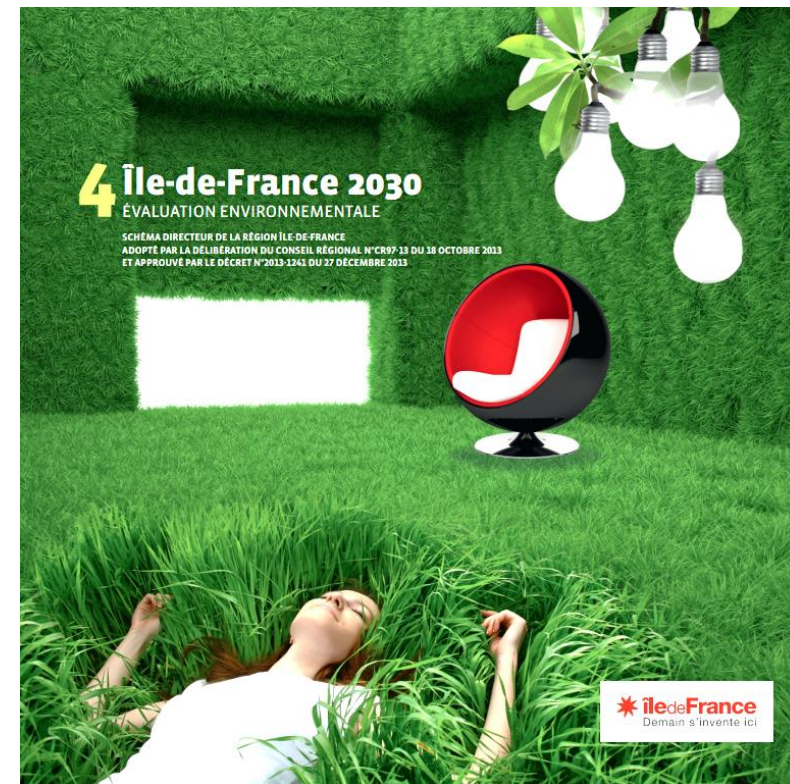
SDRIF (Schéma Directeur de la Région Île-de-France), p. 35 et 62 :

[Le Schéma directeur de la région Île-de-France \(Sdrif\) - Institut Paris Région \(institutparisregion.fr\)](http://institutparisregion.fr)

Préservation des massifs forestiers et espaces naturels	2 et 3
---	--------

3 - Préservation et valorisation des ressources naturelles

- le renforcement du rôle environnemental et social de la forêt : enjeux reconnus par le SDRIF *via* des mesures spécifiques de préservation (intégrité des massifs forestiers, lisières), de **valorisation**, et de plus large ouverture au public.



Il est donc clair que Fausses-Reposes ne doit pas seulement être protégée (elle l'est déjà), mais également valorisée ce qui, dans le contexte de ce texte, ne signifie pas « exploitée ».

Il est permis de s'interroger: qu'est-ce qui a été entrepris par le gestionnaire pour la valoriser depuis 2007 ?

Rappel des textes

ZNIEFF type 1-2 sur Fausses-Reposes

[INPN - L'inventaire ZNIEFF \(mnhn.fr\)](http://mnhn.fr)

On distingue deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : espaces homogènes écologiquement, définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire ;
- les ZNIEFF de type II : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.

Classement en forêt de protection, PV p. 15 :



9 – Les zones naturelles d'intérêts écologique, floristique et faunistique (Z.N.I.E.F.F.)

Une surface de 500 hectares a été classée en Z.N.I.E.F.F. de type 1-2, compte tenu de ses qualités et de son isolement au milieu de l'urbanisation.

Cet ensemble naturel, riche atteste de l'importance écologique du massif de Fausses-Reposes. La présence d'arbres remarquables confère à ce massif des qualités exceptionnelles. De telles essences forestières ont une incidence sur le climat car elles contribuent au maintien d'une humidité atmosphérique convenable et interviennent localement sur la circulation de l'air.

Il est donc établi que le paysage offert par Fausses-Reposes grâce à ses arbres remarquables (et pas seulement 2 ou 3!) a été **une des motivations de son classement en ZNIEFF, lui-même justifiant son classement en forêt de protection.**

znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Rappel des textes

ZNIEFF type 1-2 sur Fausses-Reposes

[INPN, ZNIEFF 110001691 - FORET DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES - Description \(mnhn.fr\)](https://inpn.mnhn.fr/zone/naturelle/110001691)

L'intérêt de la ZNIEFF concerne plus précisément l'entomofaune des vieux boisements. La richesse entomofaunistique a été établie en 2002 et 2003 par piégeage (pièges à interception multidirectionnelle amorcés). Les piégeages ont simultanément été réalisés sur les forêts domaniales de Fausses-reposes et de Meudon. Le choix des sites de piégeage s'est porté sur les vieux peuplements de la forêt, où la diversité en coléoptères saproxyliques est normalement la plus élevée. Pour ce faire 4 pièges ont été disposés au sein des parcelles 92 (2002) et 105 (2003).

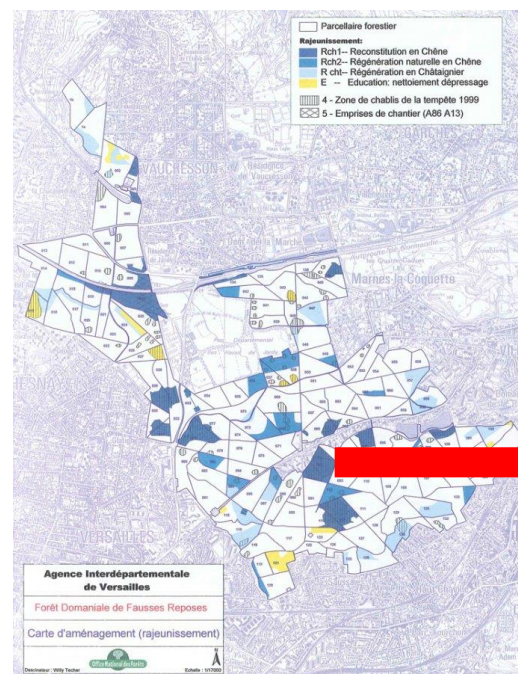
Depuis 2002 la parcelle **92** a été complètement rasée au motif qu'il fallait la « rajeunir » !

[Carte Foret Fausses Reposes - Bing images](#)

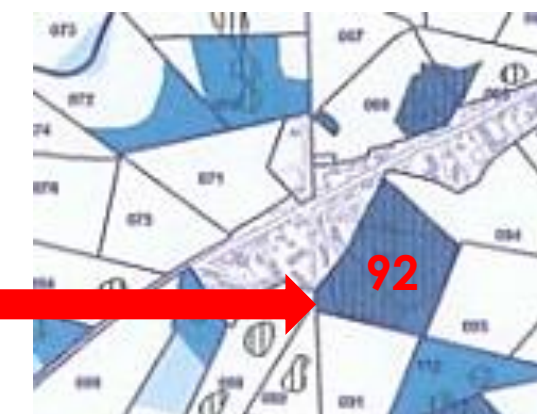
La sylviculture a ses raisons que la raison parfois ignore...

znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Rajeunissement:
Rch1-- Reconstitution en Chêne



Rappel des textes

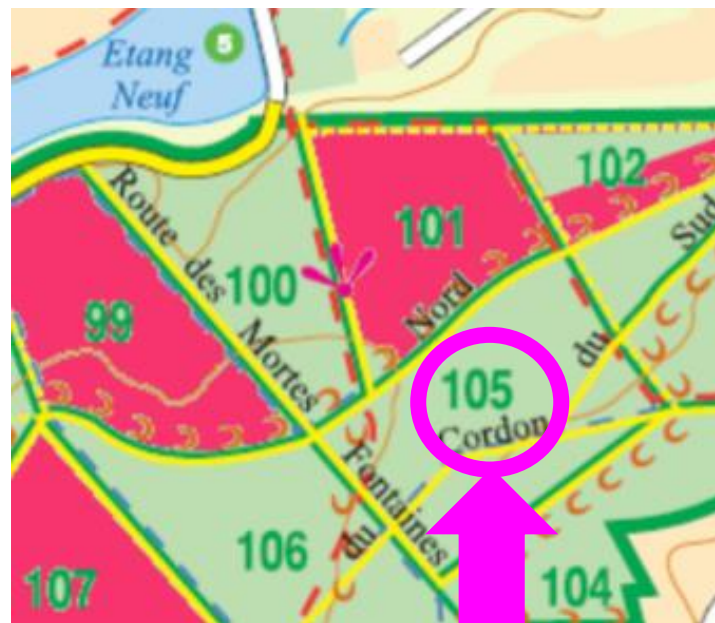
ZNIEFF type 1-2 sur Fausses-Reposes

[INPN, ZNIEFF 110001691 - FORET DOMANIALE DE FAUSSES-REPOSES - Description \(mnhn.fr\)](#)

L'intérêt de la ZNIEFF concerne plus précisément l'entomofaune des vieux boisements. La richesse entomofaunistique a été établie en 2002 et 2003 par piégeage (pièges à interception multidirectionnelle amorcés). Les piégeages ont simultanément été réalisés sur les forêts domaniales de Fausses-reposes et de Meudon. Le choix des sites de piégeage s'est porté sur les vieux peuplements de la forêt, où la diversité en coléoptères saproxyliques est normalement la plus élevée. Pour ce faire 4 pièges ont été disposés au sein des parcelles 92 (2002) et 105 (2003).

Depuis 2003 le cœur de la parcelle **105** n'a, peu ou prou, pas été touché par l'ONF et **il ne s'en porte que mieux**, preuve que la nature n'a pas besoin que l'homme s'occupe de son « rajeunissement » pour être pérenne.

Mais la faune de cette parcelle ne pourra qu'être perturbée par les travaux en cours tout autour (parcelles 99, 101, 102, 107...).



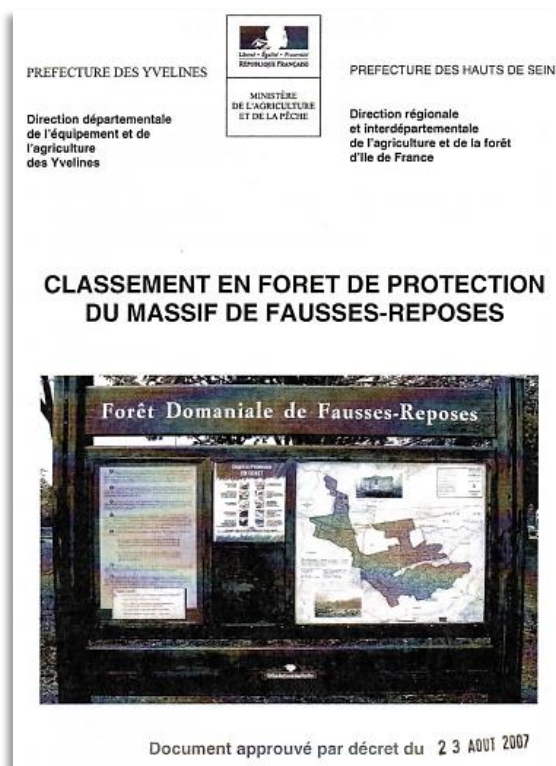
znieff

ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE



Rappel des textes

Classement en forêt de protection, notice explicative p. 35, 37, 39 :



Parce qu'il se situe à la périphérie d'agglomérations qui regroupent plus de 1.300.000 habitants (*arrondissements de Saint-Germain-en-Laye – 78 – Versailles – 78 et Antony – 92*) et constitue le premier des grands boisements de l'ouest de la capitale, par son histoire et la qualité de ses peuplements, il attire les résidents du secteur.

a – raison écologique

La forêt constitue un « filtre » à pollution qui permet le maintien d'équilibres biotiques gravement perturbés par l'urbanisation.

La qualité écologique de cet ensemble boisé est confirmée par son appartenance à une zone d'intérêt écologique, floristique et faunistique.

b – bien-être de la population → « Forêt à caractère social prioritaire » !

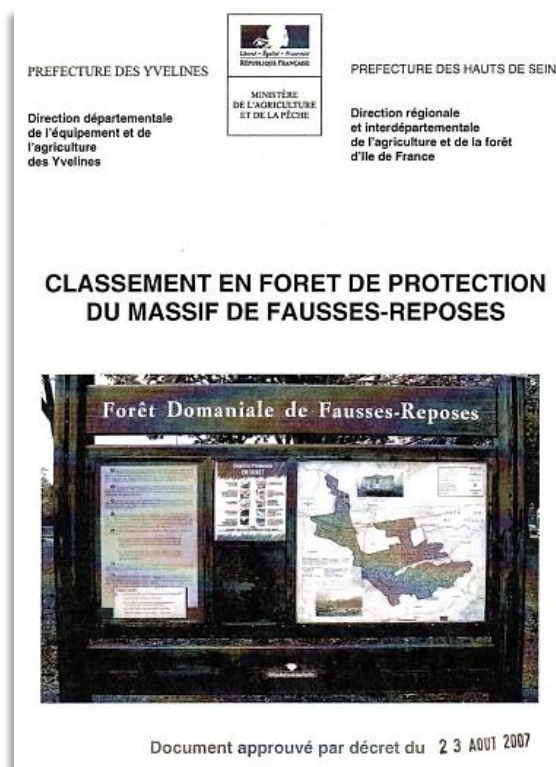
Il est important d'offrir à la population un espace naturel de détente qui constitue un des éléments essentiels du patrimoine naturel des départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

La fonction d'accueil est présente partout à travers les chemins de promenade. L'objectif d'accueil du public est alors joint à celui du paysage.

La forêt bénéficiera d'une gestion patrimoniale permettant de concilier l'objectif de conservation des milieux, de leurs richesses biologiques ou historiques, de leurs paysages, et de lui associer étroitement l'accueil du public d'une manière diffuse.

Rappel des textes

Classement en forêt de protection, p. 36 :



1-1 – Les enjeux

- a – un **accueil du public de qualité**, tant au niveau des équipements dans les parcs forestiers et les aires d'accueil qu'à celui des **cheminements dans une forêt plus naturelle**. Il s'agit de bien accueillir **avant tout par la préservation d'un milieu forestier authentique et varié**. « avant tout »
- b – la **conservation de la biodiversité** de la forêt de Fausses-Reposes constitue un élément important du régime forestier spécial.
- c – le **maintien d'un paysage de qualité**, Fausses-Reposes, entourée complètement par l'urbanisation, constitue le **paysage quotidien** de centaines de milliers d'habitants et contribue de ce fait à la qualité de leur vie.
- d – une **sylviculture patrimoniale** qui s'inscrit dans la perspective de la gestion durable du châtaignier et le **maintien ou le renouvellement** du capital chêne.

Pas d'enjeu de rentabilité

Pour autant, pas d'enjeu de production de bois ?

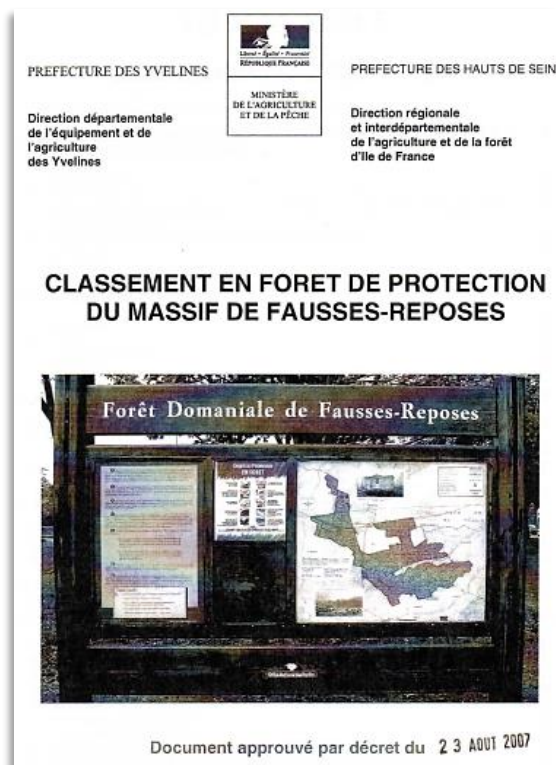
Dans « sylviculture patrimoniale » il y a « sylviculture » ! Définition : [La sylviculture : imiter la nature, hâter son œuvre \(onf.fr\)](http://onf.fr)

La sylviculture est la culture de la forêt. C'est-à-dire, toutes les interventions du forestier pour **produire du bois** de manière durable en tenant compte de l'ensemble des enjeux liés à la forêt.

Mais: le classement n'envisage la sylviculture que sous l'angle de la préservation du châtaignier et du chêne, en dernier enjeu ! La production de bois doit n'être qu'une résultante

Rappel des textes

Classement en forêt de protection, p. 36 :



1-2 – Définition des objectifs principaux

Compte tenu du contexte dans lequel se situe cette forêt et des enjeux dégagés précédemment, les objectifs principaux assignés à la forêt domaniale de Fausses-Reposes sont les suivants :

- la protection des paysages ;
- l'accueil du public ;
- la dynamisation des milieux et de leur potentiel biologique. (richesse microbienne des sols)

Ces objectifs prioritaires et la nécessité d'assurer la pérennité de la forêt par un rajeunissement régulier conduiront à mener une sylviculture adaptée qui se traduira également par une récolte de bois, fruit de la dynamique végétale, dont les modalités sont décidées et programmées ci-dessous.

Le régime forestier spécial ne fixe **pas d'objectifs d'exploitation pour Fausses-Reposes !**

Le rajeunissement ne doit servir que la pérennité de la forêt (étonnant, quand l'ONF admet, plus loin p. 57) que :

L'Homme n'est pas indispensable à la survie sur le long terme de la forêt.

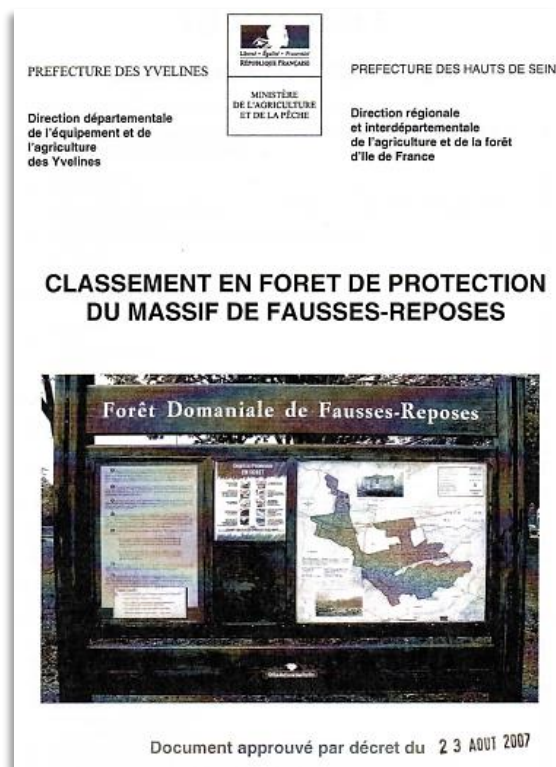
Logiquement nous aurions dû assister à une nette baisse des prélèvements depuis 2007. Sinon, à quoi bon ?

Comment comprendre, alors, ce qu'il se passe en forêt aujourd'hui ?
Gestion « patrimoniale » ?

La production de bois comme simple résultante ?

Rappel des textes

Classement en forêt de protection, p. 39 :



a – mode de traitement – méthode d'aménagement

Le rajeunissement sera naturel et réalisé par semis et rejet.

[ONF - Les semis : connaissance](#)

Les semis : des bébé arbres



A SAVOIR

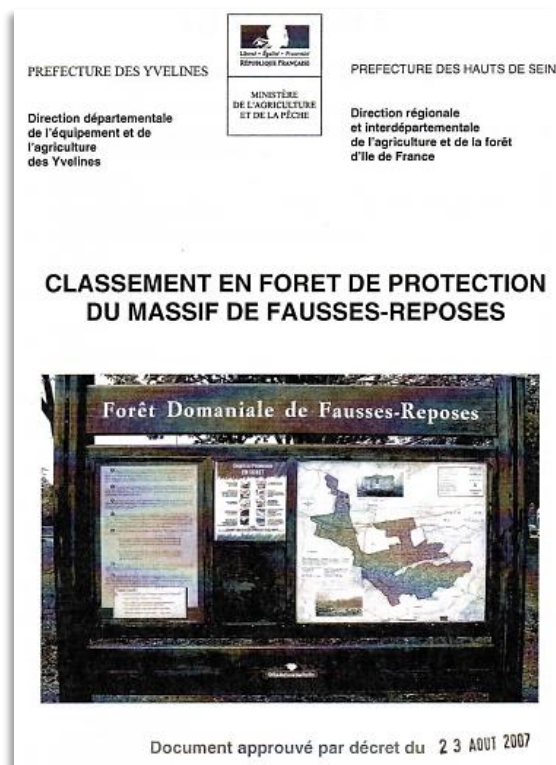
Le forestier sème-t-il des graines ?

Non, le forestier ne sème pas des graines pour avoir de arbres en forêt. Mais il aide les semis venus naturellement à pousser.

Certes les enjeux ont pu changer depuis 2007 (réchauffement climatique, maladie du châtaignier...) mais **est-ce à l'ONF de décider unilatéralement s'il convient de modifier les termes du classement ?**

Rappel des textes

Classement en forêt de protection, p. 39 :



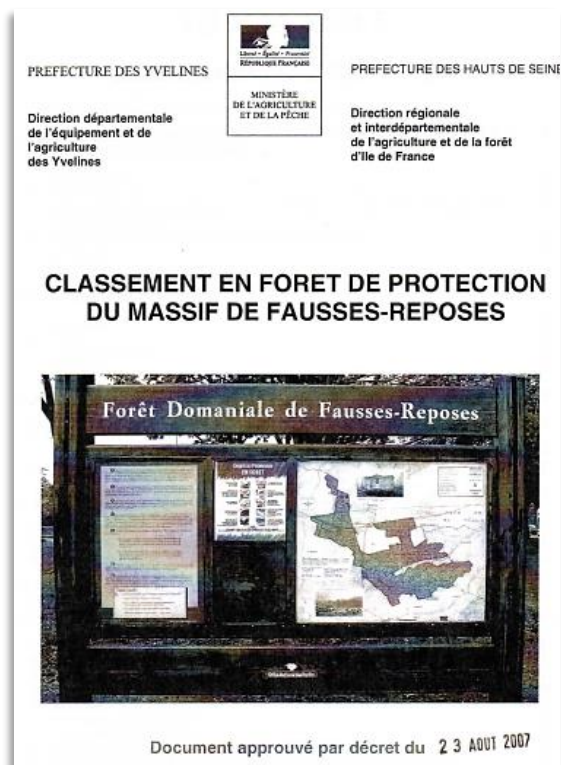
Afin d'augmenter la palette des faciès de peuplements, là où les conditions stationnelles sont favorables, des peuplements sains (*chênes en particulier*) seront conduits à un âge prolongé tout en utilisant la dynamique de rajeunissement des essences compagnes.

Cette mesure a un objectif paysager, dans le maintien de futaie de gros vieux arbres dont l'ambiance est recherchée. Elle a également un intérêt écologique, en assurant à terme un réseau d'habitat-relais pour les espèces inféodées aux très vieux arbres indépendamment de ces îlots de vieillissements, des arbres vieux ou morts seront maintenus là où les conditions de sécurité du public le permettent.

Egalement, là où le potentiel des stations est limité, les objectifs de durée des peuplements seront repoussés très largement tout en utilisant une dynamique permettant de les rajeunir de façon permanente.

Rappel des textes

Classement en forêt de protection, p. 40 :



L'ONF compromet-il le statut « de protection » ?

Le caractère patrimonial de la gestion de cette forêt avec une attention toute particulière au paysage, conduit à ne pas retenir l'âge habituel d'exploitabilité des peuplements.

Essence	Age retenu de renouvellement	Pour mémoire longévité des arbres*
Chêne	<u>240 ou 300</u>	500 à 1.000
Châtaignier	80	500 à 1.500
Hêtre, frêne, érable	140	300 – 200 – 300
Bouleau, aulne, fruitiers	60	100

= cycle biologique

Monsieur le Directeur agence ONF IdF ouest, le 11/10/2022 (compte-rendu de réunion validé) :

- l'ONF « doit aussi prélever les arbres arrivés à maturité pour assurer la régénération. Pour un chêne par exemple, c'est 180 à 200 ans. »

Non, à Fausses-Reposes c'est **240 ou 300 ans minimum** (jusqu'à 500 ans à certains endroits) **et c'est une composante du paysage !**

- « Nous souhaitons canaliser le public sur les chemins principaux »

Non, à Fausses-Reposes l'accueil du public doit se faire « partout », « d'une manière diffuse » !

L'ONF s'engage à maîtriser la qualité des chantiers...

Janvier 2022: le chemin de ces parcelles (110/112) est resté dans cet état pendant des semaines :

Et ce n'est pas le seul : à mi-mai 22 bien des chemins sont, au mieux dégagés, mais des branchages restent à terre **tout le long...**

Nous savons le bénéfice écologique du bois mort, mais n'est-ce pas plutôt **l'économie** qui explique ce laisser-aller?



Même après les chantiers la forêt paraît dévastée !

Février 2023 : exemple de multiples parcelles vues depuis les chemins :

L'économie ? P. 35 :

[PRFB_VF\(annexes\)](#)
[\(agriculture.gouv.fr\)](#)

- menu bois de diamètre inférieur à 7 cm : potentiellement valorisés en BE sous forme de plaquettes, mais généralement laissés sur site pour des raisons environnementales et/ou économiques.

Le grand flou... la porte ouverte à toutes les fenêtres !

Et bien des rémanents présentent un diamètre nettement supérieur à 7 cm.



Même après les chantiers la forêt paraît dévastée !

Février 2023 : exemple de multiples parcelles vues depuis les chemins :

Aspect de friche permanente...

Compatible avec
« un accueil du
public de qualité » ?

Comment peut-il se
« détendre » (voir
vocabulaire du
classement) dans
un environnement
aussi stressé ?

Comment se
ressourcer dans un
contexte à ce point
dégradé ?



Même après les chantiers la forêt paraît dévastée !

Février 2023 : exemple de multiples parcelles vues depuis les chemins :

Comment trouver la sérénité, si essentielle en ces temps troublés ?

Et la **biodiversité** ne s'en porte pas mieux, tant cet état révèle une activité sylvicole intense **perturbant fatalement la faune (bruit des tronçonneuses pendant des mois dans tout le massif, etc.)**



Même après les chantiers la forêt paraît dévastée !

Février 2023 : exemple de multiples parcelles vues depuis les chemins :

Partout les traces de l'intervention de l'homme...

L'ONF soutient que tout est globalement sous contrôle. Il faut donc croire que ce désordre est normal.



Même après les chantiers la forêt paraît dévastée !

Février 2023 : exemple de multiples parcelles vues depuis les chemins :

Certes il y a aussi un peu de bois au sol dans une forêt en libre évolution, mais c'est le fruit d'un processus **naturel** et au moins peut-on y apprécier la présence de nombreux **gros vieux arbres** !



A Fausses-Reposes nous avons les inconvénients sans les avantages: un sol anarchique et de moins en moins de **gros vieux arbres...**



Quel serait le visage de Fausses-Reposes sans l'action de l'ONF ?

Comparons:

A gauche: Fausses-Reposes, gérée par l'ONF avec pour mission le « maintien d'un paysage de qualité »

A droite: une forêt privée de 9 ha près de Dourdan, en libre évolution (sans intervention humaine) depuis 1975. Elle se porte très bien !



Conclusion: le paysage offert par une forêt **quelconque** en libre évolution est plus apaisé, authentique et naturel que celui d'une forêt « de protection » (Fausses-Reposes) où intervient l'ONF en protecteur du paysage !

Quel serait le visage de Fausses-Reposes sans l'action de l'ONF ?

La nature produit un peu de bois mort, mais rien à voir avec les rémanents qui jonchent le sol !
[Les rémanents, qu'est-ce que c'est ? \(onf.fr\)](https://onf.fr)

La définition des forestiers...

Les rémanents sont de morceaux de bois sans valeur économique, des branches et des brindilles **laissés au sol en forêt, volontairement, après une coupe**. Ce sont aussi parfois de gros morceaux de bois.

« après une coupe »

Un tel paysage de dévastation est donc la signature de l'homme, pas l'emprunte de la nature !

Pas d'exploitation pas de coupes,
pas de coupes pas de rémanents !

Après **l'exploitation** !



Après **l'exploitation**, le branchage est laissé au sol.

Même après les chantiers la forêt paraît dévastée !

Le Conseil départemental des Hauts-de-Seine consacre 2,4 M € sur 5 ans à l'entretien des chemins et zones d'accueil des forêts publiques du 92 :

<https://www.onf.fr/onf/+15ca::24-millions-deuros-en-faveur-dun-meilleur-entretien-des-forets-publiques-des-hauts-de-seine.html>

Il est permis de s'interroger sur l'utilité d'une telle dépense **tant que la mission de l'ONF ne sera pas clairement ajustée.**

De fait, quel est l'intérêt d'entretenir des chemins d'où le promeneur découvre un paysage dévasté ? Ne vaudrait-il pas mieux dépenser le double pour un vrai résultat... et n'avoir plus de haut-le-cœur à chaque balade ?

Cela nous ramène à nos moutons : **les chemins d'exploitation** à l'intérieur des parcelles. Ceux-là ne sont pas pensés pour permettre le passage des promeneurs, **mais celui des machines !** A croire que la biodiversité a moins à craindre des machines que des promeneurs...



Fausses-Reposes, février 2023

L'ONF nous présente la protection des sols comme la finalité des chemins d'exploitation...

Ce serait oublier que dans « chemin d'exploitation » il y a « **exploitation** ».

L'ONF exploite la forêt comme le berger la laine: en prenant soin de préserver un tant soit peu le mouton, son capital (ou, pour filer une métaphore sylvestre plutôt que la laine : en ne coupant pas la branche sur laquelle il est assis).

Mais le simple maintien en vie de la forêt est-il suffisant? N'est-il pas essentiel, pour nous qui vivons dans des environnements de plus en plus urbanisés, d'en préserver aussi...

... la beauté??

La beauté est-elle juste une lubie de franciliens bobos?
La beauté est-elle compatible avec l'exploitation?



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Mars 2022:



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

12/12/22: l'ONF ne répond plus!

Février 2023: bien alignés, pour être bien récoltés... Les chemins d'exploitation sont déjà prévus! (espace de 4 m entre certaines travées)

Cette parcelle aura la beauté naturelle d'un champ de maïs! Quid du « milieu forestier authentique » et de la « forêt plus naturelle » du classement ?

Aussi: qu'est-ce qui a conduit à ne pas compter sur la résilience écologique de la forêt et le processus de **sélection naturelle**?



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

On nous assure que ces tracés disparaîtront rapidement, avec le temps. C'est faux!

Exemple de la forêt domaniale de Coatloc'h (**non classée**), commune de Scaër, Finistère sud. Cette forêt entourée de champs, loin de toute urbanisation, est gérée par l'ONF.

Mars 2023: on y découvre (pages suivantes) que **le temps ne fait pas grand-chose à l'affaire**: les alignements d'arbres et les trouées restent bien visibles !



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Exemple de Coatloc'h : arbres bien rectilignes et alignés, trouée de 4 m tous les 24 m.
Ici on produit du bois, pas du paysage ! Ces séquences de coupe n'ont rien de « naturel ».



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Exemple de Coatloc'h : juste en face de la parcelle précédente, de l'autre côté du chemin, des arbres n'ont pas été touchés par l'ONF. La différence de beauté est saisissante !



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Exemple de Coatloc'h : juste en face de la parcelle précédente, de l'autre côté du chemin, des arbres n'ont pas été touchés par l'ONF. La différence de beauté est saisissante !



A gauche sans l'intervention de l'ONF, à droite géré par l'ONF : les arbres sélectionnés lors des coupes sont tous bien conformés, c'est à dire « calibrés », nuisant à la naturalité du paysage.

L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

De la même manière on nous promet, à Fausses-Reposes, que les rémanents disparaîtront vite. C'est faux!

Exemple de Coatloc'h: la mousse sur les rémanents attestent qu'ils sont au sol depuis plusieurs années.
Jamais la nature ne produirait un tel chaos, à moins d'un cataclysme :



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Telle est donc, résumé en une image, la « gestion raisonnée » selon l'ONF: **des arbres bien droits, des chemins d'exploitation et des rémanents jonchant le sol**, que la forêt soit urbaine ou pas, classée ou pas :



Ainsi Fausses-Reposes sera soumise au même régime, l'ONF appliquant sa doctrine de manière indifférenciée, sans considération pour la spécificité de notre petite forêt urbaine « de protection ».

L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

La beauté est avant tout celle des **gros vieux arbres**... qu'on ne trouve quasiment plus qu'au bord des chemins de Fausses-Reposes, cf. dossier de presse p. 6 [ONF - Une ancienne forêt royale aux portes de Paris](#)

Elle recèle **quelques spécimens d'arbres remarquables**, (chênes, hêtres, châtaigniers) dont la forme, les dimensions et le diamètre en font des curiosités appréciées. Ils sont situés le long des allées forestières ou à des carrefours.

Pourquoi peu d'arbres remarquables à l'intérieur des parcelles ?
Doit-on l'attribuer à Dame Nature ?? Réponse p. 5 et 8:

il est nécessaire de préserver les deux autres fonctions de la forêt au côté de l'accueil du public : production des bois et préservation de la biodiversité.

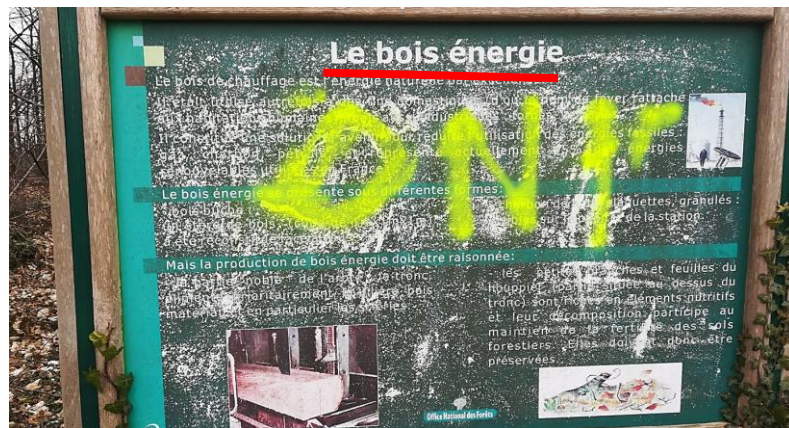
L'ONF gère la forêt domaniale de Fausses-Reposes, comme toutes les forêts publiques, en prenant en compte les trois piliers de la multifonctionnalité :

- préserver et mettre en valeur la biodiversité,
- accueillir un public avide de nature, en respectant les capacités d'accueil de la forêt,
- alimenter la filière bois par la production de bois, matériau renouvelable par excellence.



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Les panneaux « pédagogiques » parcelle 102 confirme cette conception qu'à l'ONF de sa mission à Fausses-Reposes, incluant la préservation de la filière bois, tant en **bois énergie** qu'en **bois matériau** :



Charbon de bois, granulés, plaquettes...



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Les panneaux « pédagogiques » parcelle 102 confirme cette conception qu'à l'ONF de sa mission à Fausses-Reposes, incluant la préservation de la filière bois, tant en **bois énergie** qu'en **bois matériau** :

[« Il est temps de prendre en compte l'absolue nécessité de conserver la naturalité des forêts » \(lemonde.fr\)](https://www.lemonde.fr)

Tribune. En dépit des déclarations répétées de l'Office national des forêts (ONF) sur sa prise en compte des impératifs de préservation des écosystèmes forestiers, force est de noter que cet organisme public n'a pas changé de stratégie depuis des décennies. Les constats effectués dans les habitats forestiers français, en particulier dans les bois et forêts périurbains comme ceux d'Île-de-France, démontrent que l'ONF persiste dans une gestion « productiviste » et à courte vue des forêts, fondée sur la seule exploitation des ressources en bois commercialisable (vente de bois d'ameublement, de construction et de chauffe).

Le Monde, le 07/02/2021, auteurs :

François Ramade est professeur honoraire d'écologie à l'université Paris-Saclay et président d'honneur de la Société nationale de protection de la nature; **Annik Schnitzler** est une ancienne professeure d'écologie à l'université de Lorraine, spécialiste de l'étude de la dynamique des écosystèmes forestiers

L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

L'ONF aborde Fausses-Reposes comme toutes les autres forêts publiques :

[En forêt publique, une gestion raisonnée des coupes de bois \(onf.fr\)](https://onf.fr)

Si chaque forêt a ses particularités et ses problématiques locales, les forestiers suivent tous une feuille de route commune : garantir la préservation et le renouvellement des milieux naturels en conciliant **enjeu économique**, environnemental et sociétal. Produire du bois, agir pour l'environnement et favoriser l'accueil de tous les publics en forêt : tel est le socle de la gestion durable pratiquée par l'ONF depuis plus de cinquante ans

A Fausses-Reposes, le « socle » de la gestion pratiquée par l'ONF (la fameuse « multifonctionnalité », comprenant l'enjeu économique) **n'a pas lieu d'être** ! Les multiples tags injurieux démontrent que, malgré toute la « pédagogie » déployée, une bonne partie de la population est révoltée.

La vraie question est: en quoi la sylviculture de l'ONF à Fausses-Reposes se distingue-t-elle de celle mise en œuvre dans les autres forêts non classées d'Île-de-France ?
Sur le terrain, nous échouons à le comprendre...



L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

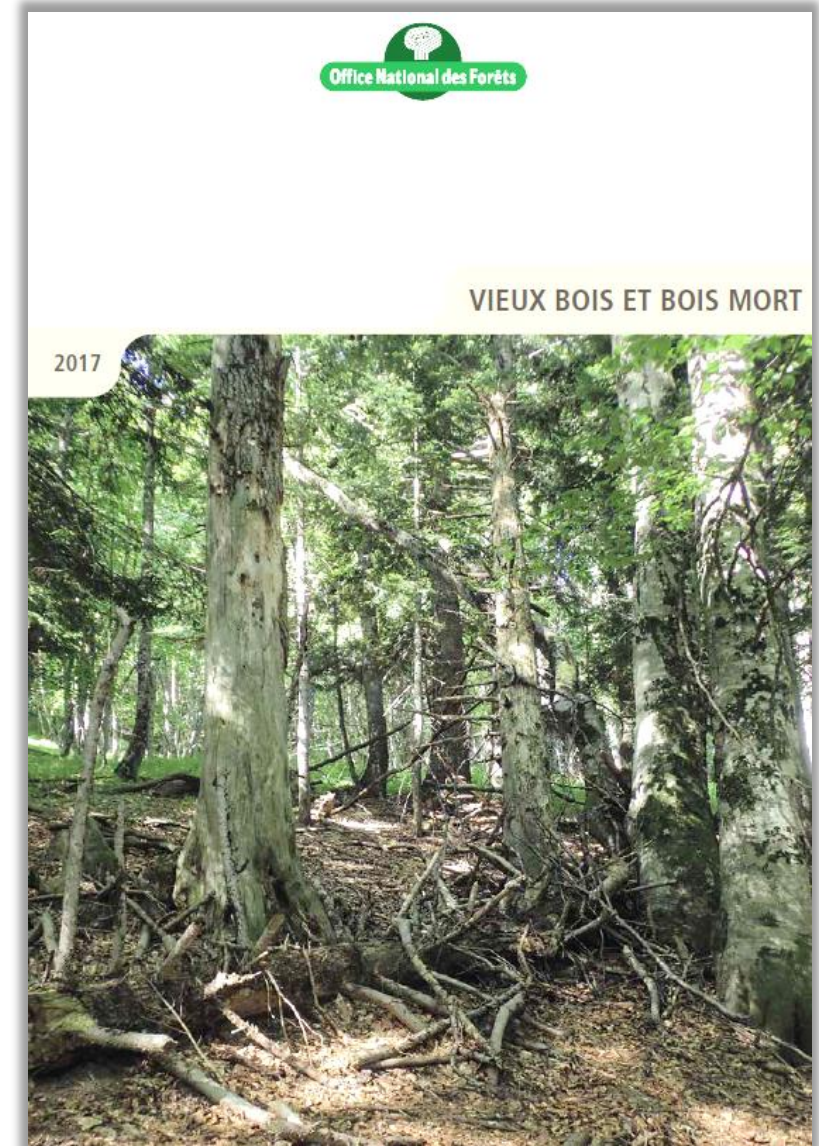
Cause de la raréfaction des **gros vieux arbres**: la sylviculture qui, de l'aveu même de l'ONF, réduit considérablement l'espérance de vie des arbres:

<https://www.onf.fr/onf/+ /3c0::vieux-bois-et-bois-mort-guide-technique.html>

Page 19: « La sylviculture de production optimise économiquement cette dynamique naturelle, **en tronquant le cycle sylvigénétique biologique d'au moins deux tiers** ».

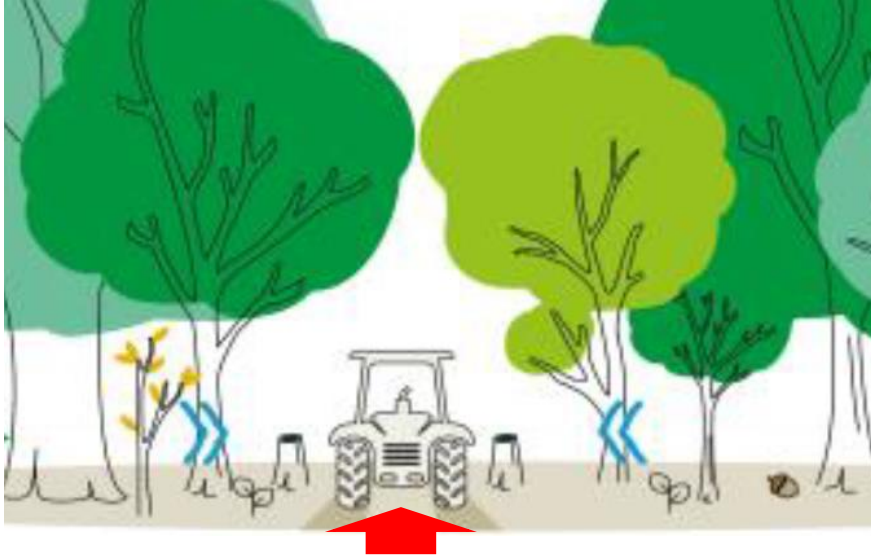
Cela doit-il perdurer dans une forêt de protection ?
Rappel du PV de classement:

Cette mesure a un objectif paysager, dans le maintien de futaie de gros vieux arbres dont l'ambiance est recherchée.



Mais que sont ces « chemins d'exploitation » ?

L'ONF nous l'explique: ce sont des chemins **permettant le passage des engins**. Il s'agit donc **d'adapter la nature à nos machines**, l'homme dictant ses contraintes.



De surcroît et logiquement, l'ONF prévoit sur ces chemins des opérations de **broyage tous les 1 à 2 ans** « afin de maintenir ces tracés ouverts », donc sans régénérescence possible. Seules fougères et ronces pousseront. **Tout cela pour un « passage » dans les parcelles tous les 10 ans** en moyenne.

Pour mieux visualiser l'espacement entre travées, ici des chemins d'exploitation sur des parcelles (exploitées de manière non durable, dans le cas présent), au Canada, créant des ornières :



Toujours à Fausses-Reposes, il est aussi question de « coupes d'éclaircie », non évoquées jusque-là...

Ces coupes visent à favoriser la croissance des arbres les plus prometteurs, commerciallement. Nous restons dans une **logique d'exploitation** :



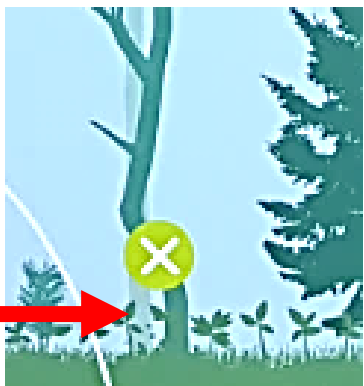
DANS 20 ANS

Les plus beaux arbres ont pris de l'ampleur, certain seront à leur tour récoltés.

Les plus beaux arbres seront coupés (« certains » seulement... 🙄 ?), rendant impossible le développement de nombreux **vieux et grands arbres**, dont les « arbres remarquables », ceux-là même qui conditionnent la beauté d'une forêt.

L'ONF, via un concours, nous accorde royalement **5 nouveaux arbres remarquables** (en 25 ans!) pour les 630 ha que compte Fausses-Reposes :

<https://www.onf.fr/vivre-la-foret/+1489:jeu-concours-participez-au-classement-de-20-nouveaux-arbres-remarquables.html>



La valeur écosystémique ou esthétique des arbres non rectilignes n'est pas reconnue: on les coupe !
L'anomalie, qui fait souvent la beauté du monde, n'a pas sa place ici.

L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Quand l'anomalie fait le paysage :

[Fouesnant \(29\) : L'arbre-girafe de Penfoullic récompensé au siège de l'Unesco - Quimper.maville.com](http://Quimper.maville.com)

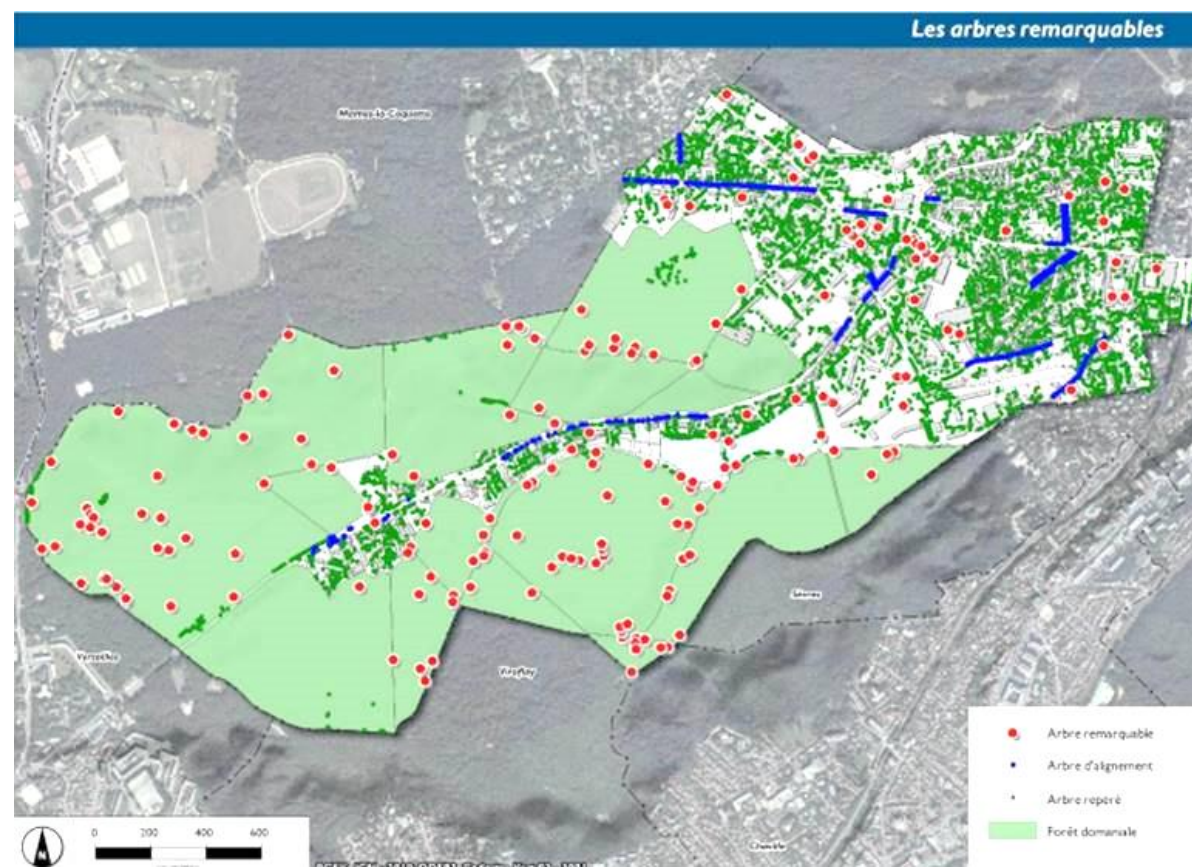
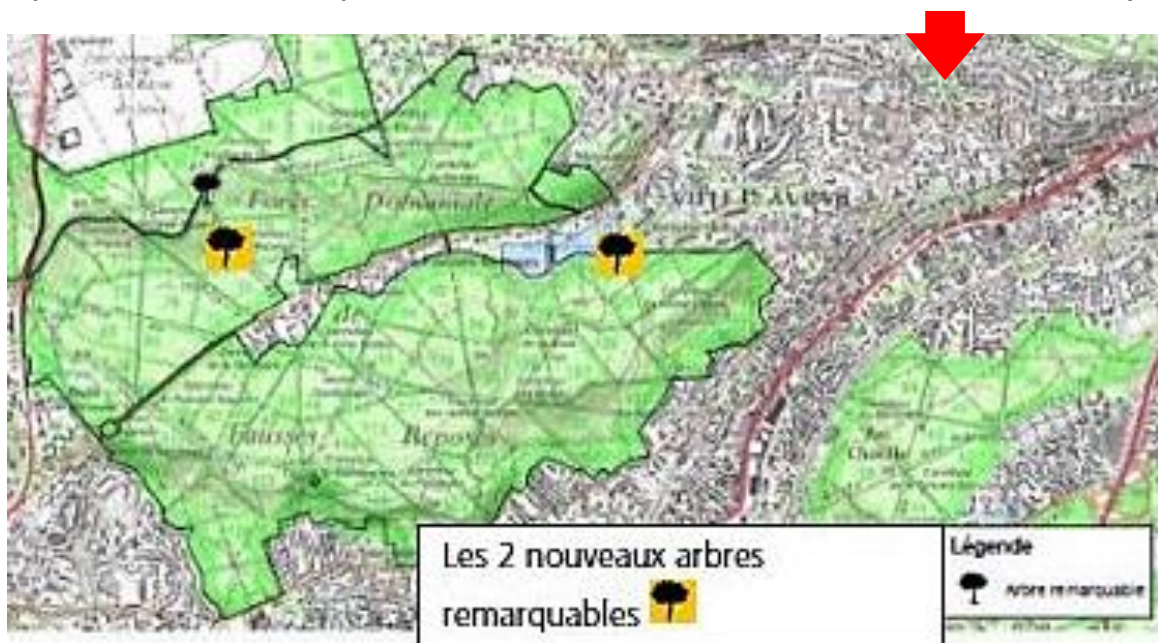


« Le grand chêne (...) a été élu **arbre de l'année** (...) dans le cadre du concours lancé par l'**ONU** (...). La remise des prix a eu lieu (...) au siège de l'Unesco, à Paris (...) une jeune pousse (...) sera plantée dans le jardin de l'Élysée.

Lors de cette cérémonie (...) l'arbre girafe a également été classé « arbre remarquable » et **représentera la France au prix de l'arbre européen** »

L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

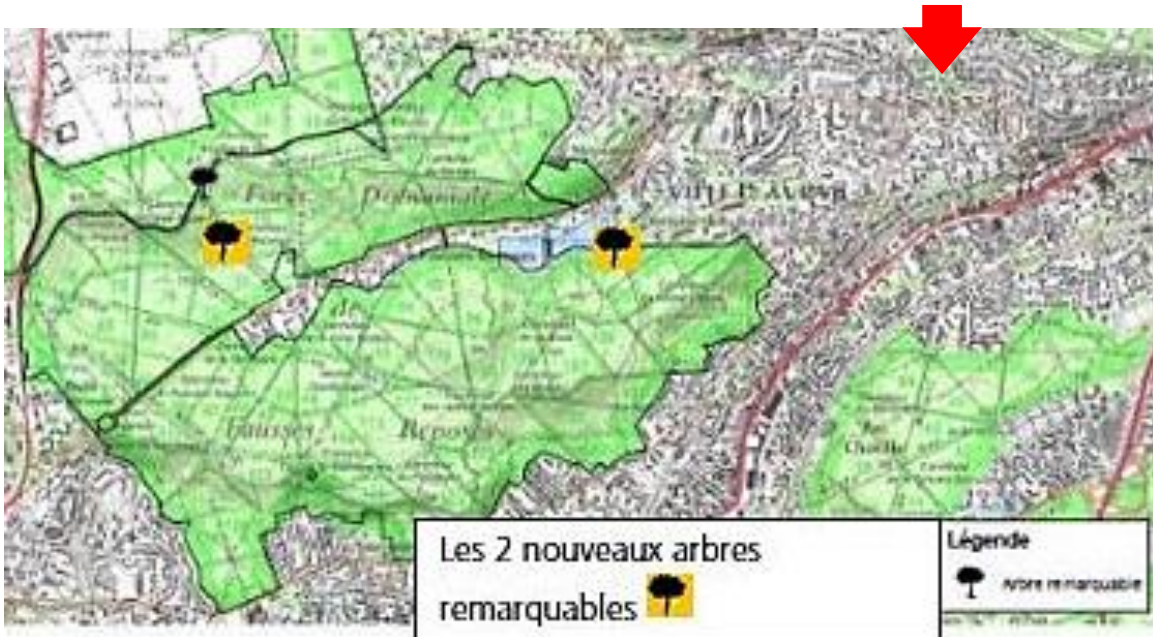
Le concours sur Fausses-Reposes ayant été un flop, l'ONF retient finalement 2 nouveaux arbres remarquables sur le périmètre forestier de Ville-d'Avray, soit 3 au total :



Le Conseil général (cadastre vert départemental) en compte **123 (cent-vingt-trois)** : 
Pas d'explication de l'ONF pour cet écart !

L'ONF dit œuvrer pour que Fausses-Reposes soit encore belle dans 20 ans... 🤔

Le concours sur Fausses-Reposes ayant été un flop, l'ONF retient finalement 2 nouveaux arbres remarquables sur le périmètre forestier de Ville-d'Avray, soit 3 au total :



3 arbres seulement confèrent à **tout le massif de Fausses-Reposes** des qualités exceptionnelles ?

3 arbres seulement ont une incidence sur le climat ?
Rappel du classement :

Cet ensemble naturel, riche atteste de l'importance écologique du massif de Fausses-Reposes. La présence d'arbres remarquables confère à ce massif des qualités exceptionnelles. De telles essences forestières ont une incidence sur le climat car elles contribuent au maintien d'une humidité atmosphérique convenable et interviennent localement sur la circulation de l'air.

Une exploitation plus « douce » serait pourtant à l'œuvre...

Source ONF: https://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2021/09/INFOCOUPE_FR_aout2021.pdf

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

« La nouvelle stratégie de gestion mise en place par l'ONF en 2017 pour répondre à la demande sociétale en Île-de-France et qui comprend le passage au régime de la futaie irrégulière et la commercialisation des bois sous forme de bois façonné s'applique depuis **à toutes les forêts domaniales d'Île-de-France et notamment à l'ensemble des forêts domaniales urbaines** et périurbaines **quelle que soit leur taille** (...). Tout en reconnaissant **la légitimité des nouvelles attentes du public** rien ne justifie de changer de mode d'exploitation, même si l'on peut toujours progresser un peu dans les pratiques de gestion ».

(Michel Béal, directeur de l'agence ONF Ouest, le 29/11/22)

C'est donc une approche indifférenciée qui prévaut. Quid alors de la « sylviculture **adaptée** », de la « forêt **plus naturelle** », du « milieu forestier **authentique** », de l'attention « **toute particulière** » aux paysages (avec le maintien de gros vieux arbres dont l'ambiance est recherchée) tel que prescrit par le classement de Fausses-Reposes en forêt de protection ? Au-delà de la stratégie 2017, comment ces critères de gestion spécifiques sont-ils intégrés ?

L'exploitation ne serait plus qu'un objectif **secondaire**:

<https://www.onf.fr/onf/+414::programmation-coupes-2019-en-foret-de-fausses-reposes.html>

La forêt domaniale de Fausses-Reposes

Grande de plus de 600 hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes. Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée. Classée en forêt de protection en 2007, cette forêt périurbaine accueille le public grâce à des aménagements : pistes cavalières, un GR®, 4 parcs forestiers...

Elle est gérée par l'Office national des forêts avec comme **principaux objectifs de conserver l'identité des paysages** et d'accueillir le public.



<http://www1.onf.fr/enforet/fausses-reposes/explorer/decouverte/20130828-133101-774969/@@index.html>

La protection des milieux et des paysages et l'accueil du public sont les principaux enjeux de la gestion pratiquée par les forestiers de l'ONF.



Louable intention qui avait cependant de quoi nous laisser dubitatifs il n'y a pas si longtemps...

Se souvenir du traitement des parcelles 65/68, rue de Versailles :



Ces arbres étaient-ils dangereux pour les promeneurs, alors qu'il y a si peu de chemins traversants à cet endroit, donc de passage? Ou tous atteints de la maladie de l'encre? La maladie de l'encre pourrait-elle-même justifier cela? Wikipédia :

Le transport de sol contaminé, sur des bottes, sabots d'animaux ou **roues de véhicules** permet la dissémination de la maladie sur de grandes distances.

Moyens de lutte:

Abattre les arbres (qui peuvent encore être exploités pour le bois) et arracher les souches et racines du mieux possible est peu efficace car le champignon survit très bien dans le sol en l'absence d'hôte.



Louable intention qui continue de nous interroger...

Ainsi Fausses-Reposes serait gérée en futaie irrégulière, garantissant un couvert continu...

Source ONF: [La sylviculture dans les forêts publiques d'île-de-France \(onf.fr\)](https://onf.fr/la-sylviculture-dans-les-for%C3%AAts-publiques-d-ile-de-france)

La gestion en futaie irrégulière, c'est quoi ?

Grâce à ce traitement, le couvert forestier est maintenu et permet la vision permanente de l'état boisé.

L'aspect boisé de la forêt se trouve **maintenu en permanence avec un couvert continu**.

Le dessin de l'ONF illustrant le « couvert continu » :



Vue directe sur
les barres
d'immeubles.
Où est le
« paysage de
qualité »?

La réalité parcelle n° 102 mars 2023 :



Louable intention qui continue de nous interroger...

Parcelle 102, à proximité immédiate d'un « site d'accueil intense »

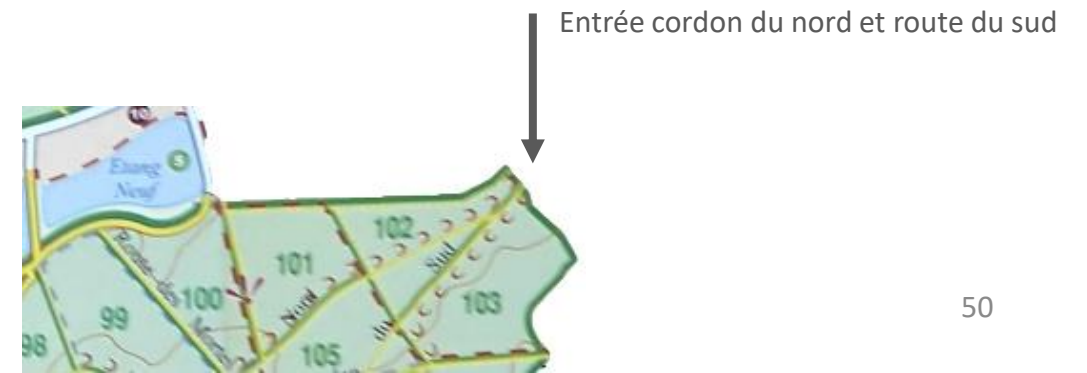


Classement en forêt de protection, p. 36 :

a – site d'accueil intense : site des parcs forestiers et sites d'accueil.

La grande variété des situations rencontrées dans les boisements nécessitera d'adapter la sylviculture en choisissant la forme, la taille et la localisation des bouquets à régénérer en fonction de l'aspect sanitaire, de la dynamique végétale, de la fréquentation du public et de l'incidence paysagère.

Sur les espaces arborés près des sites d'accueil (*parkings, étangs, entrées de forêt*) les arbres seront maintenus tant qu'ils ne poseront pas de problèmes de sécurité et pourront alors être remplacés par de petits îlots de plantation avec des hautes tiges si nécessaire.



Louable intention qui continue de nous interroger...

Ici à nouveau la parcelle 112 au 15/01/22 :

Pourquoi n'avoir pas conservé quelques grands arbres ?

« Parce que la phase de régénération est conçue pour **récolter les gros arbres** et pas pour les garder ad vitam aeternam (...), ils **n'apportaient plus d'atmosphère forestière** » répond l'ONF le 26/10/22.

12/12/22: depuis, l'ONF ne répond plus à ce sujet



Louable intention qui continue de nous interroger...

Côté haras de Jardy c'est pire (février 2023) :

Quelques rares arbres ont été maintenus, notamment ceux bornant utilement les parcelles.

Pour les promeneurs: un paysage de désolation et chemins impraticables en été sous le cagnard.

Où est le « couvert continu » et « la futaie de gros vieux arbres dont l'ambiance est recherchée » ?



Louable intention qui continue de nous interroger...

Côté haras de Jardy ce n'est guère mieux (février 2023) :

Des haies ont manifestement été préservées à intervalles réguliers pour atténuer l'effet « coupe rase » (et maintenir un semblant de biodiversité) :

Une « chandelle » a même été conservée pour les insectes:

Pratique de coupe rase révolue, que seule justifiait encore un contrat de vente arrivant à terme?

Pas d'info, mais le résultat est là : **100 ans** pour reconstituer le paysage... si tout va bien !



Si l'exploitation est plus douce, comment expliquer aujourd'hui l'ouverture de chemins d'exploitation hypothéquant l'objectif principal de conservation de « l'identité des paysages » ?

L'ONF soutient : <https://www.onf.fr/onf/raconte-moi-la-foret/la-langue-des-bois/+/?e8::les-cloisonnements-ces-chemins-forestiers-qui-limitent-le-tassement-des-sols.html#:~:text=En%20for%C3%AAt%2C%20les%20cloisonnements%20sont,entretenir%20et%20g%C3%A9rer%20la%20for%C3%AAt.>

- En forêt, les **cloisonnements sont des chemins particuliers**. Ils permettent aux **engins forestiers (porteurs, débardeurs, abatteuses...)** et aux ouvriers sylviculteurs de circuler au cœur des parcelles pour entretenir et **gérer*** la forêt. L'objectif de ces chemins est **majeur pour la biodiversité et l'avenir des forêts** : **ils limitent le passage des machines à des zones dédiées et préservent ainsi les sols de toute la forêt**. Les forestiers, en tenant compte des caractéristiques naturelles du milieu, veillent à ce que **ces cheminements passent par des endroits adaptés, préservant les espèces**.

* « Gérer » = exploiter

Les abatteuses ayant une amplitude d'action de 10 m, les chemins sont créés *tous les 24 m* et ont une *largeur de 4 m*. Prétendre, dans ces conditions, qu'ils préservent les sols **de toute** la forêt n'est-il pas nous prendre un peu pour des billes 😊 ? Et laisser penser qu'il y a une grande latitude pour faire passer les chemins « **par des endroits adaptés** », n'est-ce pas vaguement langue de bois ?



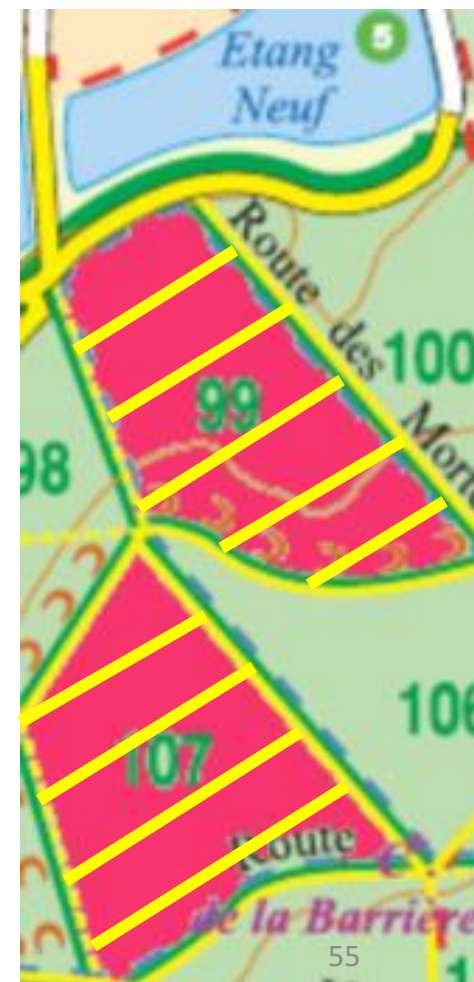
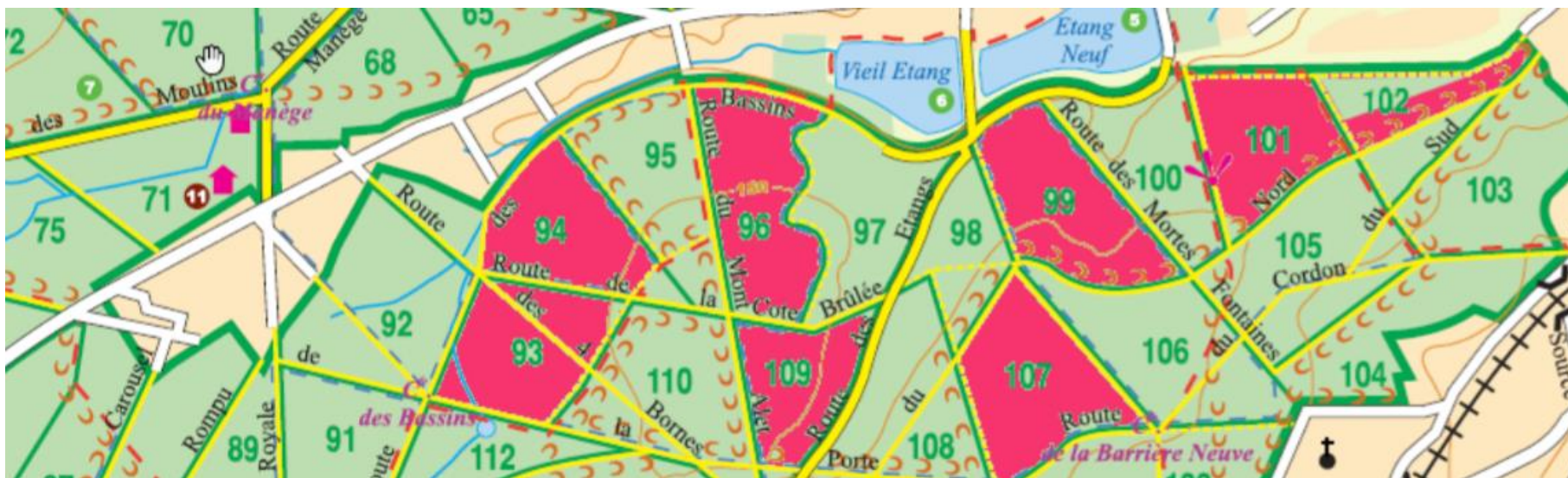
« Objectif majeur pour la biodiversité » ? (cf. page précédente)

1. Qui pourrait croire que de telles saignées, **prélevant 1 600 m³ de bois** (minimum 15% des dites parcelles) **sont bénéfiques à la biodiversité ?**

Qu'en diraient par exemple nos chevreuils, qui seraient à découvert tous les 24 m, avec des changements de milieu systématiques et des ronces pour entraver leurs déplacements ? Et la petite faune et la flore de sous-bois, exposées au soleil ?

L'écosystème s'en trouvera perturbé!

Sans parler de l'impact sur le paysage: notre forêt est déjà sillonnée de nombreux chemins (en jaune ci-dessous), qu'a-t-elle besoin qu'on la traverse encore davantage **en cœur de parcelles ?**



A droite, illustration approximative de ces nouvelles percées : ➡

« Objectif majeur pour l'avenir de la forêt » ? (cf. page précédente)

2. Qui pourrait croire que de telles saignées, **prélevant 1 600 m³ de bois** (minimum 15% desdites parcelles) **sont essentielles à la sauvegarde de Fausses-Reposes ?**

Ces chemins d'exploitations répondent-ils à l'enjeu de la « gestion durable du châtaignier »?

Au « maintien/renouvellement du chêne »?

A l'objectif, même secondaire, « d'assurer la pérennité de la forêt par un rajeunissement régulier »?

L'ouverture de ces chemins d'exploitation ne répond à aucune obligation découlant expressément du classement et le passage, *nécessaire tous les 10 ans selon l'ONF*, d'engins forestiers lourds (porteurs, débardeurs, abatteuses) à l'intérieur des parcelles ne justifie pas qu'on coupe définitivement 15% de la forêt !

Il y a une totale **disproportion entre les objectifs du classement et les moyens mis en œuvre.**

La solution serait une **gestion moins mécanisée, avec des interventions beaucoup plus rares !**

Porteur



Débardeur



Abatteuse



« ... par des endroits adaptés », à Fausses-Reposes ?

Tracé d'un chemin d'exploitation, parfaitement rectiligne (les machines allant tout droit), **définitivement** :



Parcelle 90 (hors programme), beaucoup de bois prélevé



« ... par des endroits adaptés », à Fausses-Reposes ?

Chemin d'exploitation de 4 m de large, visible depuis les sentiers de promenade :



Parcelle 90 (hors programme)

La forêt paraît moins naturelle, ce qui est **contraire au premier enjeu identifié par le classement!**

Par ailleurs, ces ouvertures nuisent à l'effet tampon de la canopée : en découvrira une **élévation de la température.**

Chemin d'exploitation achevé (et ainsi tous les 24 m)

Chemin de promenade

A Fausses-Reposes !

Parcelle 110 (également hors programme), ouvertures de 2 chemins d'exploitation avec panneau d'affichage annonçant uniquement des coupes d'amélioration et de régénération, ce qui est une information très incomplète, voire inexacte.

« **Objectif majeur pour la biodiversité** » (ONF) ?

2 mois de travaux sur cette seule parcelle... les tronçonneuses sont largement audibles encore très loin du site du chantier!
La faune apprécie... (avec broyage tous les 1 à 2 ans)



A Fausses-Reposes !

Parcelle 107 (et ce n'est que le début: 6 autres parcelles suivront... **avant un prochain programme ?**) :



Ainsi, épargnée à ses frontières par le statut « de protection », Fausses-Reposes est **rongée de l'intérieur.**

Est-ce cela la « dynamisation des milieux et de leur potentiel biologique » ?

(cf. « objectifs principaux » du classement)

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :



« **Demain** prend racine aujourd'hui » nous dit-on, **comme si l'avenir des forêts dépendait de l'ONF**. Comme si sa pratique sylvicole était nécessaire au bon développement des forêts. Or:

- La superficie forestière en France, qui est privée à 75% et **peu exploitée**, a quasiment doublé depuis 200 ans, largement grâce à une dynamique naturelle... Cela démontre qu'**hier** n'a guère eu besoin de l'homme pour s'enraciner, **pas plus que le mouton n'a attendu qu'on le tonde pour vivre et se multiplier**.
- L'enracinement d'**hier** nous vaut les arbres d'**aujourd'hui**. **Intensifier leur exploitation** n'est-il pas hypothéquer **demain**? Car quid de la résilience de nos forêts dans le contexte de réchauffement climatique?

Le discours ONF explique que c'est en coupant des arbres qu'on limite le réchauffement (évitant ainsi le recours à d'autres matériaux, non « biosourcés », pour la construction notamment).

A tout le moins, le doute est permis !

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

L'ONF laisse entendre que Fausses-Reposes a besoin de l'homme:

https://www.yvelines-environnement.org/wp-content/uploads/2021/09/INFOCOUPE_FR_aout2021.pdf

Pourquoi cette coupe ?

Fausses-Reposes encore:

➤ Une forêt bien gérée* est une forêt en bonne santé !

* « Gérée » = exploitée

Depuis le 13^e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable.

Or les forêts non gérées par l'homme (même « raisonnablement ») s'en portent très bien. C'est le cas des forêts primaires, comme celle de Białowieża en Pologne (une des rares en Europe, voir internet) où **les arbres ont une espérance de vie de 500 à 600 ans** et où la **biodiversité est incomparablement plus riche** que celle que nous connaissons dans nos jeunes forêts françaises (nos peuplements dépassant rarement 100 ans, les arbres étant souvent exploités avant pleine maturité).

Disons qu'une forêt bien exploitée est en bonne santé, mais qu'**une forêt non exploitée est en bien meilleure santé encore**. Si l'homme a besoin de la forêt, la forêt n'a pas besoin de lui... si ce n'est pour tenter de réparer *maladroitement* les dommages qu'il lui cause. Sinon, il y a belle lurette que les forêts auraient disparu de la surface de la terre, car peu d'entre elles ont été « gérées » au fil des millénaires. Voir article Francis Hallé : <https://kaizen-magazine.com/article/lhomme-ne-pourrait-pas-vivre-sans-arbres/>

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Les documents techniques de l'ONF (destinés aux professionnels) ne laissent pas place à l'ambiguïté:

<https://www.onf.fr/onf/+/3c0::vieux-bois-et-bois-mort-guide-technique.html>



D'un point de vue historique l'apparition des forêts est très largement antérieure à celle de l'Homme.

La forêt en tant qu'écosystème n'a donc nul besoin du sylviculteur

Christian Dubreuil
Directeur général de l'ONF

Albert Maillet
Directeur forêts et risques naturels

Mais la rhétorique (de façade) reste bien ancrée :

Bien que les bois franciliens soient connus pour leurs qualités, leur exploitation est trop faible pour assurer le renouvellement des peuplements

Rapport pour le conseil régional
NOVEMBRE 2017



« Si la forêt n'était pas ainsi gérée elle pourrait ne pas se renouveler »

Michel Béal
Directeur de l'agence ONF
IdF ouest, le 29/09/22

Si tel était le cas, les îlots de sénescence et les réserves biologiques intégrales n'auraient aucun sens !



Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

L'ONF prétend même **imiter la nature**... sauf manifestement quand celle-ci prend son temps !

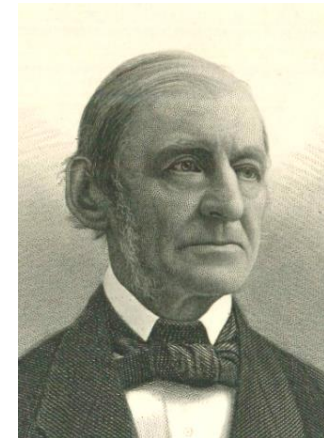
[La langue des bois \(onf.fr\)](http://onf.fr)



The image shows a screenshot of the ONF website header. At the top left is the French flag and the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' with the motto 'Liberté Égalité Fraternité'. To the right is the ONF logo, which consists of a green circle containing a stylized tree, with the text 'Office National des Forêts' below it. Below the header is a photograph of a person in a forest, wearing a dark jacket and a hat, standing on a path. A red arrow points from the text 'imiter la nature' in the paragraph above to the photograph. At the bottom of the screenshot, there is a red arrow pointing to the right, followed by the text 'La sylviculture : imiter la nature, hâter son œuvre'.

« Adopte le rythme de la nature, son secret est la patience »

Ralph Waldo Emerson



Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

A Fausses-Reposes « **hâter l'œuvre de la nature** » (en l'espèce sa mutation face au réchauffement climatique) se traduit par des coupes suivies de plantations (le contraire des semis autorisés par le classement).



Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Pire: [En forêt publique, une gestion raisonnée des coupes de bois \(onf.fr\)](https://onf.fr)

Avec le changement climatique cependant, les plantations, qui représentent aujourd'hui 20 % de la régénération des forêts, devraient être de plus en plus nombreuses. L'objectif : privilégier des essences résistantes aux évolutions à venir et renforcer la diversité génétique des peuplements. "Les dépérissements liés aux effets de la sécheresse de cet été et aux crises sanitaires nous poussent à accentuer notre action en ce sens", explique-t-on à

La justification climatique valant pour toute la France, donc toute notre forêt, **pourquoi de telles coupes ne seraient circonscrites qu'à certaines parcelles ?** Qu'est-ce qui interdirait de procéder de la même manière sur l'ensemble de la forêt? Surtout si l'ONF reçoit des financements en plus des bénéfices tirés de la vente du bois récolté !



Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Justification climatique: le classement de 2007 **disait** tout le contraire:

Cet ensemble naturel, riche atteste de l'importance écologique du massif de Fausses-Reposes. La présence d'arbres remarquables confère à ce massif des qualités exceptionnelles. De telles essences forestières ont une incidence sur le climat car elles contribuent au maintien d'une humidité atmosphérique convenable et interviennent localement sur la circulation de l'air.

Justification climatique: Jonathan Lenoir, chercheur au CNRS (cf. p. 98) **dit** encore tout le contraire :

« Les forêts plus denses, plus couvrantes, sont plus isolantes (...), plus la forêt sera âgée et plus le microclimat sera efficace »



Le bénéfice de ces coupes suivies de plantations « dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique » n'est donc pas établi.

renouvellement forestier dans le cadre de la lutte contre les effets du changement climatique.

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

L'ONF **se prend les pieds dans le tapis de ses contradictions !** Voir ses sites:

<https://www.onf.fr/onf/+53a::en-foret-publique-une-gestion-raisonnee-de-la-ressource-en-bois.htm>

Il est indispensable de mener une gestion adaptative des forêts pour assurer leur avenir

<https://www.onf.fr/onf/+ace::interview-de-dominique-de-villebonne.html>

Et si on ne faisait rien du tout ? A quoi ressemblerait la forêt ?

L'Homme n'est pas indispensable à la survie sur le long terme de la forêt.



Conclusion: la « *gestion adaptative* » raisonnée n'a d'autre but que de ne pas tuer le mouton qu'on tond!

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Des voix s'élèvent pour affirmer, études à l'appui, qu'il faut laisser la forêt tranquille :

Diffusé sur Arte le 22/07/2020

<https://www.youtube.com/watch?v=LRKMHHUp6w>

Knut Sturm est garde forestier ; il est responsable de la forêt communale de Lübeck et se bat pour des arbres sains. Ancienne capitale de la ligue hanséatique, Lübeck possède sa propre forêt et depuis 30 ans elle est gérée en harmonie avec la nature. Le postulat : moins l'être humain intervient, plus la forêt est saine et résistante. Le bilan : peu de scolytes, peu de dégât du à la sécheresse, peu de problèmes.



Cela contredit un des arguments de l'ONF pour l'usage des machines en forêt : <https://www.onf.fr/vivre-la-foret/%2B/13fc::couper-des-arbres-pourquoi-et-comment-lonf-fait-le-point.html?lang=fr>

Couper des arbres à la machine : pour ou contre ?

Une gestion sanitaire plus efficace : la coupe des bois relève parfois de l'urgence. C'est notamment le cas quand une forêt et ses arbres dépérissent à cause de conditions climatiques rudes, de maladies ou de parasites, comme les scolytes ou la chalarose du frêne, pour les plus ravageurs. Si les arbres ne sont pas coupés et évacués rapidement, c'est toute la forêt qui est menacée

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Des voix s'élèvent pour affirmer, études à l'appui, qu'il faut laisser la forêt tranquille :

<https://www.leparisien.fr/environnement/peter-wohlleben-nos-forets-naturelles-nous-sauveront-si-on-les-laisse-faire-09-04-2022-DCOEYEH4FNDEBPNFHOF5LDABN4.php>

Peter Wohlleben est garde forestier, ingénieur diplômé de l'Université des Sciences appliquées à Rottenburg am Neckar, Allemagne.



Ce conteur incroyable décrit la résistance des hêtres plantés sur le versant sud, où les arbres, pourtant plus assoiffés, ont mieux géré la pénurie d'eau. Pour le forestier, c'est une preuve que les grands végétaux apprennent de leurs expériences. Voilà pourquoi il plaide en faveur d'espaces boisés sans intervention de l'homme.

Donc, qu'il s'agisse des scolytes (page précédente) ou de stress hydrique (ici), la meilleure action serait... l'inaction:

Laisser faire la nature !

Ce n'est pas le discours de l'ONF: <https://www.onf.fr/onf/+53a::en-foret-publique-une-gestion-raisonnee-de-la-ressource-en-bois.html>

une forêt vieillissante et non entretenue est plus vulnérable aux perturbations.

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Des voix s'élèvent pour affirmer, études à l'appui, qu'il faut laisser la forêt tranquille :

« [Il est temps de prendre en compte l'absolue nécessité de conserver la naturalité des forêts](https://www.lemonde.fr) » ([lemonde.fr](https://www.lemonde.fr))

L'artificialisation – à finalité commerciale – se poursuit donc, de manière plus radicale. Elle sera lourde de conséquences pour les oiseaux, insectes, végétaux et champignons des sous-bois. Elle provoquera une baisse de la fertilité des sols et donc de la productivité, un accroissement de la vulnérabilité des arbres aux insectes ravageurs et aux maladies, processus aggravés par le changement climatique.

en réserve, l'optimum étant de 20 % ! Il appartient aussi à l'ONF de prendre en considération le rôle récréatif de ces forêts, parfaitement compatible avec leur mise en réserve naturelle – à la différence des coupes actuelles, qui créent des trouées inesthétiques et dévastatrices.

Trouées dévastatrices

Des méthodes d'exploitation scientifiquement fondées impliqueraient que l'ONF change radicalement certaines de ses pratiques, conformément à ses propres engagements. La finalité devrait être un état d'équilibre des forêts domaniales et communales dont cet organisme est chargé, la restauration de la biodiversité et le retour des micro-habitats de nombre d'espèces actuellement en danger. Des coupes sélectives et le maintien d'un nombre important d'arbres anciens ou morts préserveraient la structure forestière variée. Il est temps de prendre en compte l'absolue nécessité de conserver la naturalité des forêts.

Le Monde 07/02/2021, auteurs :

François Ramade est professeur honoraire d'écologie à l'université Paris-Saclay et président d'honneur de la Société nationale de protection de la nature ; **Annik Schnitzler** est une ancienne professeure d'écologie à l'université de Lorraine, spécialiste de l'étude de la dynamique des écosystèmes forestiers

Rappel classement de protection :

1-2 – Définition des objectifs principaux

- la dynamisation des milieux et de leur potentiel biologique

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Des voix s'élèvent pour affirmer, études à l'appui, qu'il faut laisser la forêt tranquille :

<https://www.arte.tv/fr/videos/091180-000-A/le-murmure-de-la-foret-quand-les-arbres-parlent/>

« Les arbres ont appris à **vivre avec la sécheresse**. Dès lors qu'ils l'ont éprouvé une fois, ils essaient de se protéger l'année suivante en consommant d'emblée moins d'eau ».

« Il pleut plus souvent là où les forêts ont pu s'étendre ».

« Même si rien n'est éternel, de nombreux arbres vivent aisément 5 à 10 fois plus longtemps que nous ».

« Le chêne peut vivre plus de 1000 ans et, **plus il est vieux, plus il grouille de vie** ».

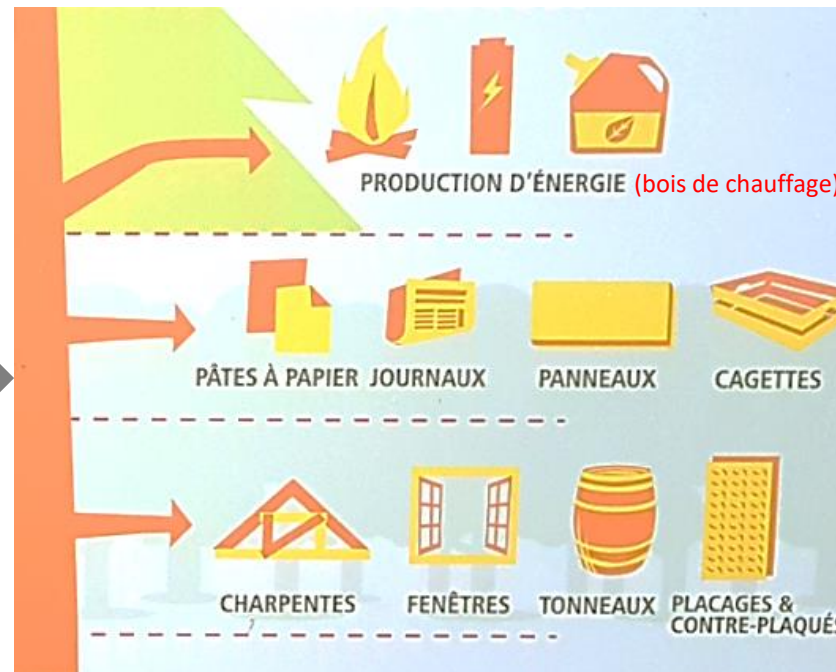


Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique : L'ONF sous-entend qu'il est bon de nous chauffer au bois

Fausses-Reposes:

Où va le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Ils seront utilisés majoritairement en bois de chauffage en circuit court ou en bois de trituration transformés par une usine en Normandie (planches agglomérées). (1400m³)
Quelques grumes de chêne et de châtaignier de belle qualité seront valorisées en bois d'œuvre (200m³)



Plutôt que d'alimenter la filière, le bois ne serait-il pas encore **plus utile sur pied ?**

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique : L'ONF sous-entend qu'il est bon de nous chauffer au bois

Fausses-Reposes:

Où va le bois prélevé ?



Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Ils seront utilisés majoritairement en bois de chauffage en circuit court ou en bois de trituration transformés par une usine en Normandie (planches agglomérées). (1400m3)

Quelques grumes de chêne et de châtaignier de belle qualité seront valorisées en bois d'œuvre (200m3)

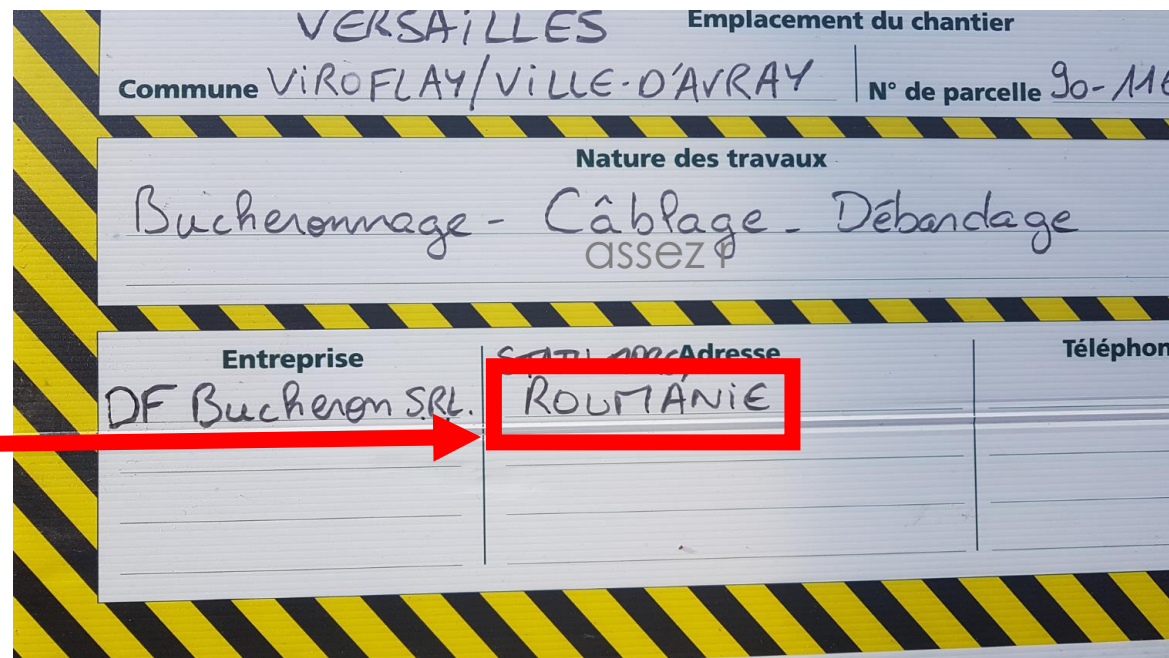
« Circuit court » résonne comme quelque chose de positif. Pourtant, circuit court ou pas, il faut savoir que brûler du bois dégage du CO2, ce qui n'est pas neutre pour la planète, même si seuls des résidus de bois sont utilisés :

<https://www.canopee-asso.org/500-scientifiques-alertent-sur-le-bois-energie/>

« La combustion du bois va accroître le réchauffement pendant des décennies, voire des siècles. Cela est vrai même lorsque le bois remplace le charbon, le pétrole ou le gaz naturel », ont noté deux des signataires de la lettre, Jean-Pascal van Ypersele, ancien président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies, et Peter Raven, lauréat de la médaille nationale des sciences des États-Unis.

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Le « circuit court » semble être une notion assez relative : prestataires roumains et turcs, pour l'essentiel



En 2017 moins de 1% des bois des forêts franciliennes est transformé en *Île-de-France*.

Ainsi, les feuillus exploités dans les forêts franciliennes sont transformés à l'extérieur du territoire régional, jusqu'en Chine, avant d'être importés sur le marché francilien par les distributeurs de matériaux de construction et d'ameublement.

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Après cette coupe ?

Les parcelles vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.**

Régénération naturelle ou pas, le bilan d'une coupe est toujours négatif **avant des dizaines d'années !**

<https://www.canopee-asso.org/500-scientifiques-alertent-sur-le-bois-energie/>

Pour sa part, l'industrie de la biomasse affirme qu'elle se base sur une politique de gestion forestière qui vise à exploiter sélectivement les arbres des forêts et des plantations d'arbres, évitant ainsi les coupes à blanc et préservant les réserves de carbone. Elle affirme également que les arbres replantés réabsorbent rapidement le carbone libéré par les granulés de bois brûlés. Ces deux affirmations sont remises en question par les coupes à blanc observées par les ONG et par l'accumulation de données scientifiques montrant que les forêts matures absorbent et retiennent beaucoup plus de carbone que les semis et les jeunes arbres.

LesEchos
PLANETE

A l'époque, le raisonnement était le suivant : le carbone libéré lors de la combustion de granulés de bois serait compensé par le fait de replanter de nouveaux arbres ; un argument en partie vrai, mais qui s'accompagne d'une énorme restriction. Les études ont montré que la neutralité carbone, si suffisamment de nouveaux arbres sont replantés pour remplacer ceux qui sont transformés en granulés, prend de 50 à 100 ans, un délai bien trop long au vu de l'allure folle à laquelle progresse le changement climatique. Les Nations unies ont elles-mêmes fait remarquer que nous n'avons que **dix ans** pour réduire drastiquement nos émissions sans quoi nous ferons face à des impacts catastrophiques sur le plan du réchauffement climatique.

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Après cette coupe ?

Les parcelles vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.**

Régénération naturelle ou pas, le bilan d'une coupe est toujours négatif **avant des dizaines d'années !**

Bobard ? P. 21 :



Conseil régional

Rapport pour le conseil régional
NOVEMBRE 2017

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

Action N°11	Mettre en place et expérimenter un système de neutralisation carbone
Contexte	En séquestrant le carbone, les forêts françaises neutralisent l'équivalent de 12% des émissions annuelles de CO ₂ du pays. Les prélèvements de bois en forêt réduisent la séquestration du carbone, <u>qui finit</u> par être compensée <u>après un temps de retour</u> donné par le stockage additionnel de carbone dans les produits bois et par les émissions évitées par la substitution énergie et matériau. L'utilisation du bois en substitution de matériaux énergivores permet ainsi d'éviter l'émission de 1,1 tonne de CO ₂ par m ³ de bois. De même, 1 m ³ de bois utilisé pour la production de chaleur en substitution d'énergies fossiles permet d'éviter l'émission de 0,5 tonne de CO ₂ .

« Temps de retour » : combien d'années ?



Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Ici ou là vous entendrez peut-être aussi que les grands arbres contribueraient moins à la lutte contre le réchauffement climatique, permettant de justifier plus facilement leur abattage. Ce postulat est démenti par les études. En fait, **plus un arbre est grand et gros, plus il absorbe du CO2.**

<https://www.quae.com/produit/1615/9782759231225/filiere-foret-bois-et-attenuation-du-changement-climatique>

<https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/arbre-plus-gros-arbres-foret-stockent-beaucoup-plus-carbone-petits-84023/>

Si nous pouvons nous douter que les arbres les plus gros capturent le plus de carbone, des chercheurs de l'*Eastern Oregon Legacy Lands* (États-Unis) montrent aujourd'hui qu'ils stockent même des quantités de carbone disproportionnellement massives.

<http://www.nature.com/news/tree-growth-never-slows-1.14536>

<http://www.nature.com/nature/journal/v507/n7490/full/nature12914.html>

<https://www.tela-botanica.org/2014/01/article6142/>

Tree growth never slows Rate of tree carbon accumulation increases continuously with tree size

Here we present a global analysis of 403 tropical and temperate tree species, showing that for most species mass growth rate increases continuously with tree size. Thus, large, old trees do not act simply as senescent carbon reservoirs but actively fix large amounts of carbon compared to smaller trees; at the extreme, a single big tree can add the same amount of carbon to the forest within a year as is contained in an entire mid-sized tree. The apparent paradoxes of individual tree growth increasing with tree size despite declining leaf-level^{8,9,10} and stand-level¹⁰ productivity can be explained, respectively, by increases in a tree's total leaf area that outpace declines in productivity per unit of leaf area and, among other factors, age-related reductions in population density.

Plus généralement, prenons nos distances par rapport à une certaine rhétorique :

Ici ou là vous entendrez que les grands arbres contribueraient moins à la lutte contre le réchauffement climatique, permettant de justifier plus facilement leur abattage. Ce postulat est démenti par les études. En fait, plus un arbre est grand et gros, plus il absorbe du CO₂.

L'exploitation de notre forêt par l'ONF **empêche nos arbres d'atteindre leur pleine maturité biologique** et de développer leur masse foliaire.

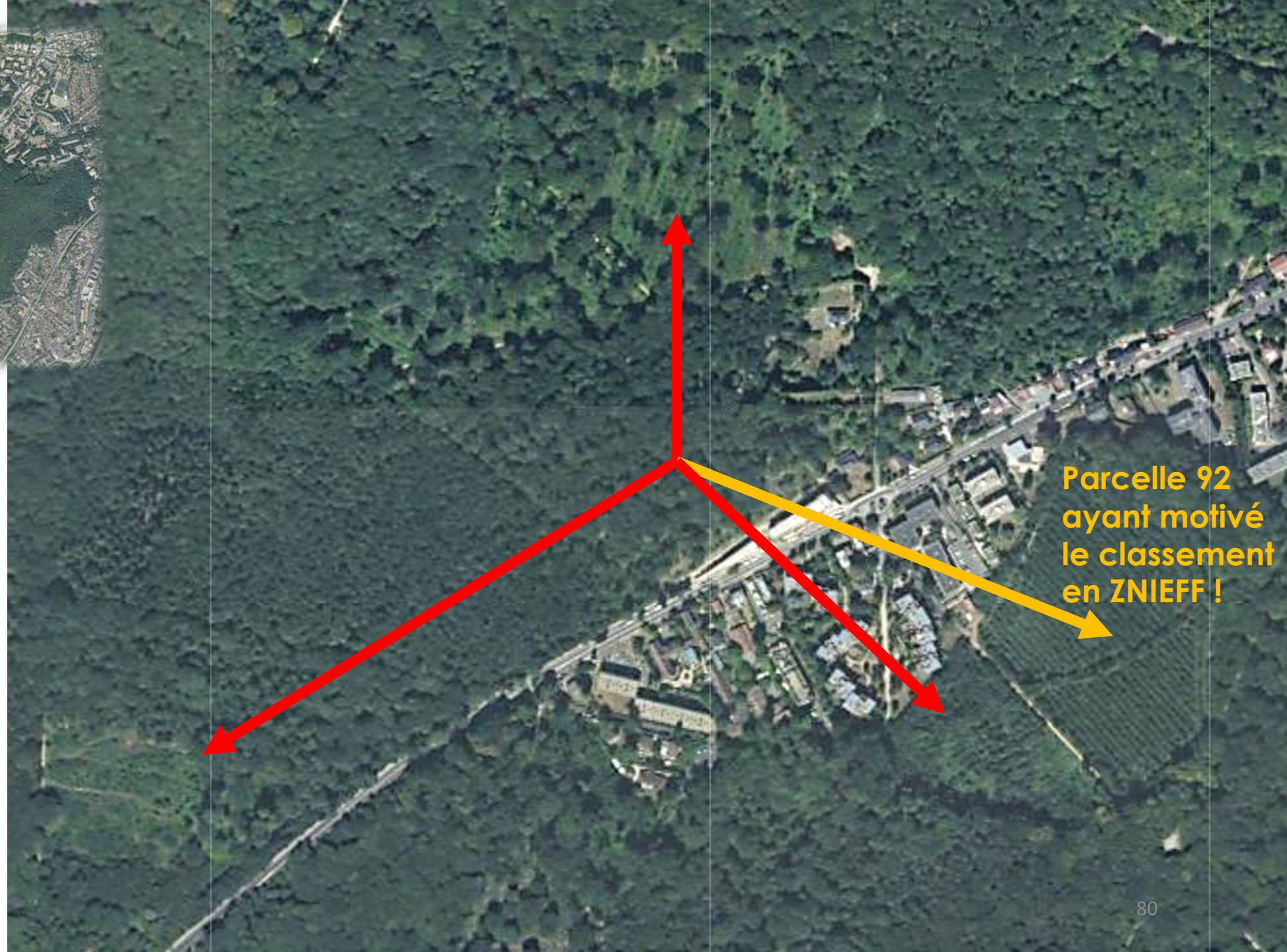
Effet sur la captation du CO₂ ?





Fausses-Reposes:
**lorsque les arbres
veulent bien repous-
ser** (ce qui n'est pas
toujours le cas!), il
faut 100 à 300 ans
pour retrouver l'état
initial des parcelles.

Voir ci-contre des
coupes antérieure-
ment pratiquées et
encore bien visibles.

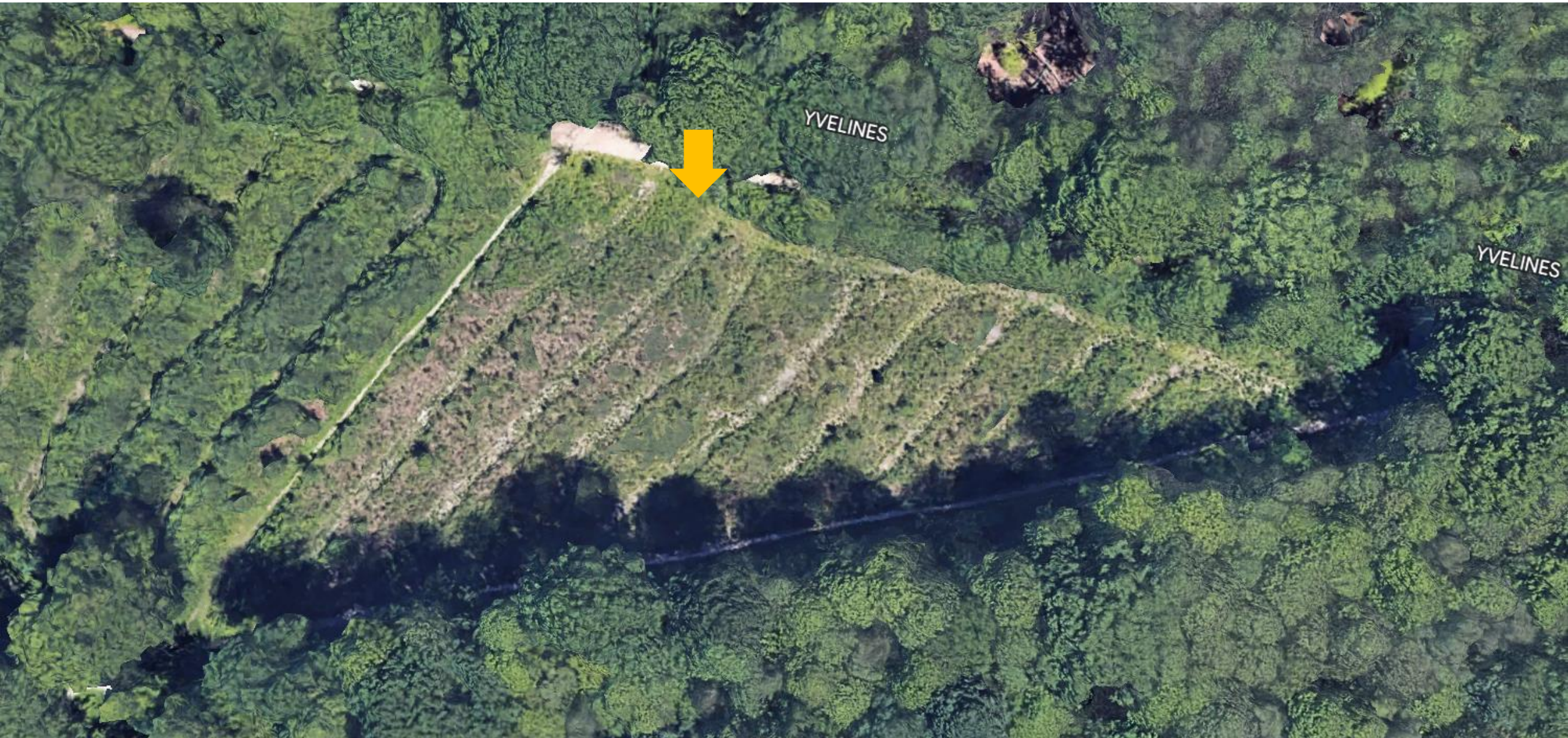
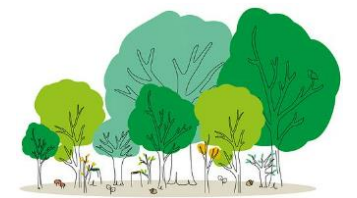


**Parcelle 92
ayant motivé
le classement
en ZNIEFF !**

Des stigmates sur l'ensemble du massif : [Google Earth](#)



Le « couvert continu », parcelle flèche orange :



En résumé :

- La forêt est dévalorisée, **contrairement aux recommandations du SDRIF**;
- Le peu qu'il reste de faune est partout dérangée, **contrairement au sens du classement en ZNIEFF**;
- Les peuplements sains ne sont manifestement pas conduits à un âge prolongé, compromettant l'existence de nombreux gros vieux arbres et arbres remarquables, **contrairement aux enjeux/objectifs du classement en forêt de protection**;
- Les plantations ne sont pas naturelles, ni justifiées par l'objectif de pérennisation du massif car, si tel était le cas, c'est tout le massif qu'il faudrait couper. Or la parcelle 105, jusque-là épargnée, est là pour nous rappeler que la forêt, en tant qu'écosystème, n'a nul besoin de l'homme. De fait **ces coupes, suivies de plantations, ne sont pas en phase avec les objectifs du classement en forêt de protection**;
- La préservation d'un « milieu forestier authentique » et d'une « forêt plus naturelle » n'est pas au rendez-vous, la « qualité du peuplement » s'étiole. Enfin, l'ouverture de chemins d'exploitation n'est pas compatible avec **les enjeux/objectifs du classement en forêt de protection** en faveur non seulement d'un « paysage de qualité », mais aussi de considérations écologiques.
- L'accueil de public n'est pas « de qualité » (rémanents visibles pendant des années depuis les chemins) et le contexte de chantier permanent n'est pas favorable à la « détente » et au « bien-être » des populations (indignées), **contrairement aux enjeux/objectifs du classement en forêt de protection**;
- Au lieu d'une sylviculture « patrimoniale » l'ONF gère Fausses-Reposes de manière indifférenciée, ne tenant pas compte de **ses spécificités**. L'ONF aurait-il autorité pour, de sa propre initiative, changer la méthode d'aménagement d'un bois soumis à « un régime forestier spécial », même dans un contexte de changement climatique? (surtout dans un contexte de changement climatique?)
- Globalement la nécessité des coupes (considérant leur ampleur) opérées par l'ONF n'est pas établie au regard des objectifs du classement, préserver la filière bois ne figure pas dans **les enjeux/objectifs du classement en forêt de protection**.

Le classement affirme déjà la priorité au bien-être du public (incluant la qualité des paysages) et à la biodiversité.

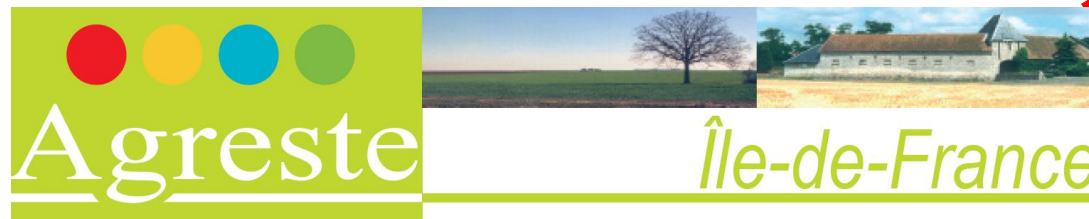
Manifestement, l'ONF ne prend pas toute la mesure des objectifs s'imposant à lui.
Cela irait nettement mieux s'il intervenait beaucoup moins !



NOTRE DEMANDE

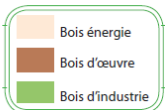
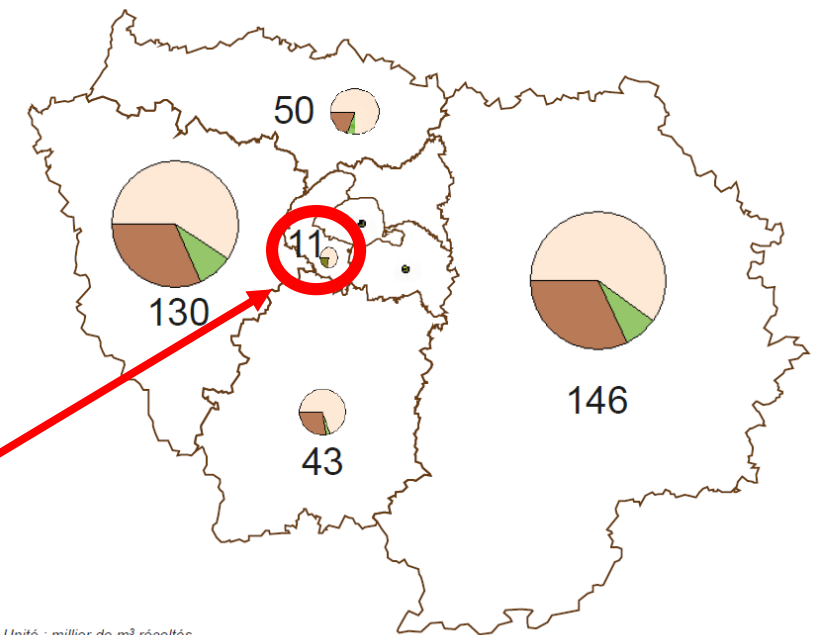
Considérant :

1. Que la surface des **forêts ouvertes au public** en Île-de-France est **10 fois moins importante que sur le reste du territoire** du fait d'une sur-représentation des forêts privées, largement inaccessibles;
2. Que les forêts franciliennes, urbaines et périurbaines, ne représentent que **1,5% de la production de bois de la France métropolitaine**;
3. Que les forêts **urbaines** franciliennes représentent **moins de 0,05% de la production de bois de la France métropolitaine** et sont donc totalement insignifiantes dans l'équation économique de la filière bois, dont l'ONF est un acteur;
4. Que les forêts **urbaines** représentent **seulement 2,9% de la production de bois de l'Île-de-France**;



Numéro 143 - Mars 2018

Enquête info :
Enquête annuelle sur les exploitations forestières en 2016



Considérant :

5. Qu'il est incongru de couper des arbres en forêts urbaines quand, en ville, on s'évertue à en planter, que ce soit dans la capitale, à Bagneux, Colombes ou ailleurs :



ouest
france

Paris. La mairie veut planter 170 000 nouveaux arbres et mieux protéger ses espaces verts

Le Parisien

Environnement : à Bagneux, on plante 3000 arbres en appliquant la méthode de reboisement de l'ONF

Le Département de Seine-Saint-Denis va planter 30 000 arbres et un arbre à chaque naissance

6. Qu'il n'est plus possible de rester inactif devant le recul dramatique de la biodiversité aux marges des zones urbanisées (les effectifs des chauves-souris, papillons et oiseaux des forêts franciliennes sont **7 à 33% inférieurs** à ce qu'ils sont dans les forêts plus éloignées);

Considérant :

7. Que les forêts urbaines sont **fragilisées par la sur-fréquentation**, phénomène qui va s'aggravant, les citadins recherchant les bienfaits que procurent les forêts, tant sur le plan **physique** (espaces de fraîcheur dans le contexte de réchauffement climatique), que **psychique** (ressourcement, contact avec de vieux arbres, immersion dans un peu de vraie nature et de beauté...);
8. Que ce constat confirme la **vocation sociale essentielle** des forêts **urbaines**, au bénéfice d'une part de plus en plus large de la population que la densité des habitats et l'environnement dégradé font fuir (à Paris le prix de l'immobilier baisse, ce n'est pas pour rien);



Considérant :

9. Que Fausses-Reposes est, avec ses 616 ha, une « **forêt confetti** », plus petite que les bois de Boulogne (850 ha) et de Vincennes (995 ha) et, comme eux, est un espace boisé au cœur même de la métropole parisienne, ce qui en fait **l'une des forêts les plus fréquentées**: 1,5 millions de visiteurs/an selon le classement en forêt de protection, procès verbal de reconnaissance p. 13 juin 2007, **il y a 16 ans, soit près de 5 fois plus à l'hectare que Fontainebleau, massif le plus fréquenté de France !** Depuis, l'urbanisation s'est accélérée et la Covid n'a fait qu'augmenter la fréquentation de la forêt.



 Forêts urbaines (> 1500 hab/km²)

<http://www1.onf.fr/enforet/fausses-reposes/explorer/decouverte/20130828-133101-774969/@@index.html>

Insérée dans le milieu urbain, elle est très fréquentée et appréciée des visiteurs pour ses paysages forestiers vallonnés aux portes de Paris.

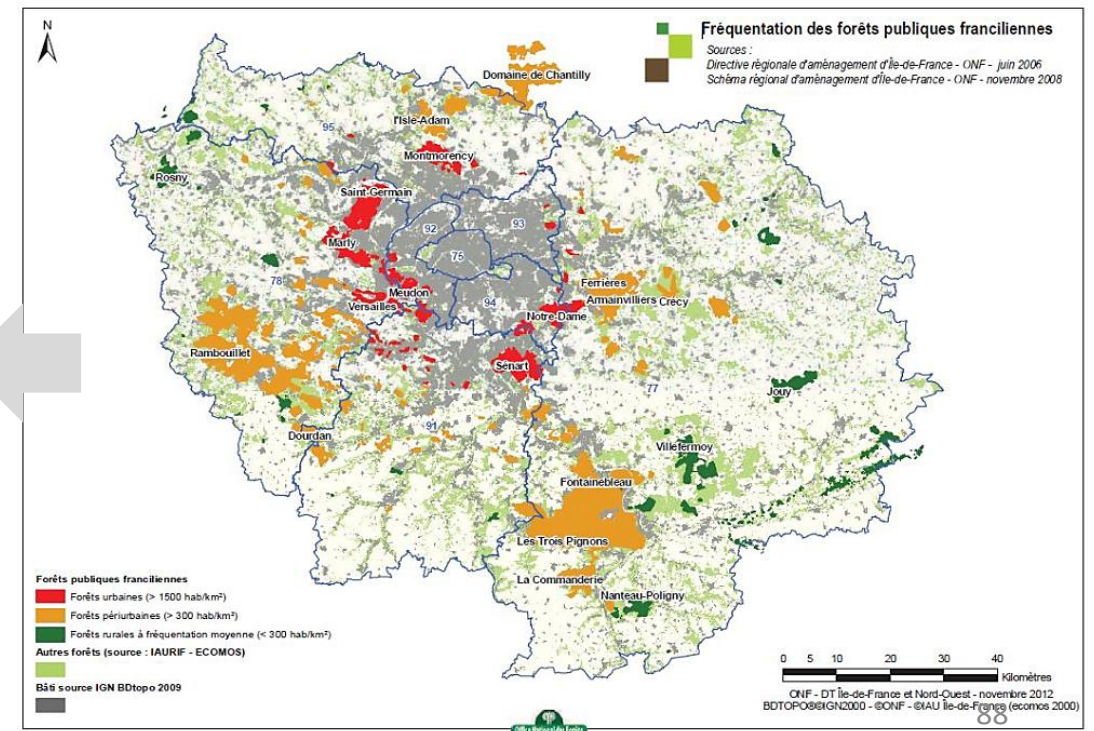
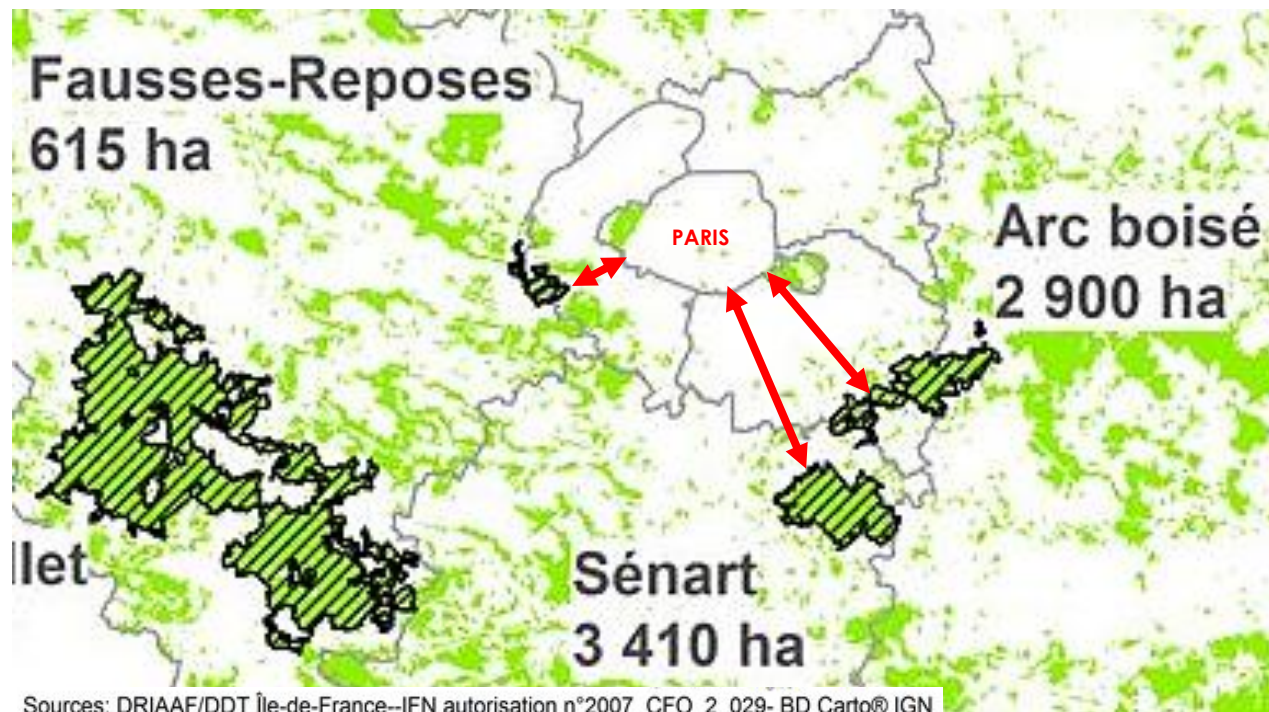


Figure 3 : Carte de la fréquentation des forêts publiques franciliennes. Source : Office National des Forêts 2012

Considérant :

9. Que Fausses-Reposes est non seulement une forêt « urbaine », mais également une des 3 seules forêts « de protection » de la petite couronne avec celles de Sénart et de l'Arc boisé, mais que la **particularité** de Fausses-Reposes est d'être 5 fois plus petite en moyenne que ces dernières, bien plus proche de Paris et principalement située dans **le 92 dont la densité de population est la seconde plus importante de France après Paris :**

 Forêts de protection classées



[Classement des départements français par densité \(ousuisje.com\)](http://ousuisje.com)

TABLEAU COMPARATIF DES DENSITÉS DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE			
DÉPARTEMENT / NO / RÉGION	SUPERFICIE [EN KM ²]	POPULATION	DENSITÉ [HAB. /KM ²]
Paris (75) [Île-de-France]	105	2 166 200	20 433
Hauts-de-Seine (92) [Île-de-France]	176	1 517 000	8 619

« La forêt publique (...) est constituée majoritairement de **grands massifs** (...) Fontainebleau, St-Germain-en-Laye, **Sénart**, Montmorency, Rambouillet, etc.) »

Rapport pour le conseil régional
NOVEMBRE 2017

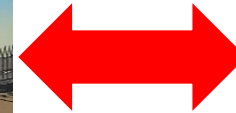
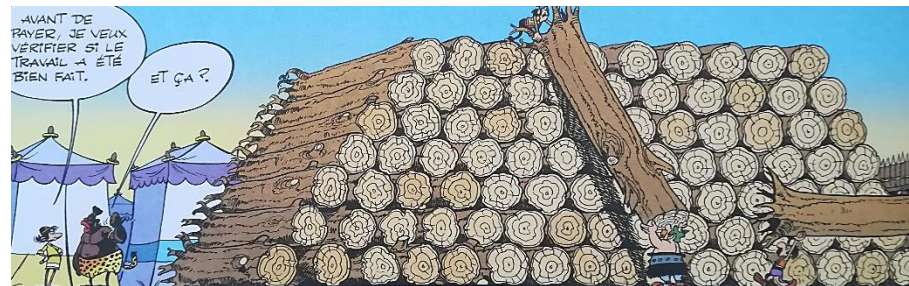
Fausses-Reposes ne compte pas parmi les « grands massifs »

Considérant :

10. Que la valeur sociale de Fausses-Reposes est de tout premier plan et que **cette spécificité doit être davantage reconnue**;

11. Que son exploitation limite la présence des gros vieux arbres, notamment atypiques: l'ONF pense l'arbre en termes de "maturité économique" et rectitude exploitable, alors que les usagers de la forêt, soucieux de ses paysages, pensent "**maturité biologique**" et **beauté**, que celle-ci soit ou non aux standards de l'ONF;

Deux visions s'opposent :



12. Que son exploitation donne l'image d'un **chantier permanent**, très dommageable à nouveau en termes de paysages forestiers;

13. Que sa **valeur patrimoniale** (2 pavillons de chasse construits par Gabriel pour Louis XV, proximité avec les étangs de Corot / haras de Jardy / parc de Saint-Cloud) en font une forêt encore plus "sensible";

14. Que son bilan financier est, de toute façon, déjà déficitaire.

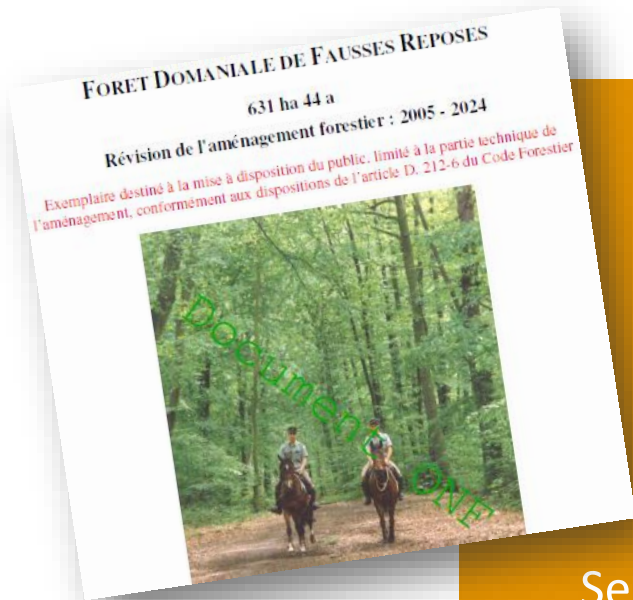
Pour Fausses-Reposes
nous demandons:

Pour Fausses-Reposes nous demandons :

1. Que, pour éviter le mélange des genres et les effets pervers des missions contradictoires de l'ONF, il soit purement et simplement **abandonné le principe de multifonctionnalité de cette forêt** et de la « **gestion forestière** » qui va de pair, comprendre: la production de bois; Que soit autorisée la seule revente du bois prélevé à l'occasion des actions d'entretien strictement nécessaires.
2. Que cette forêt soit appréhendée comme un **nouveau modèle**: en quasi libre évolution, présentant le plus haut niveau de naturalité *compatible avec l'accueil du public*, favorisant les arbres « vétérans » (le très gros bois: diamètre de houppier > 15 m), signifiant que soit même oubliées les notions de « futaie irrégulière » et autres au profit d'une **sanctuarisation** du massif, où le rôle des agents forestiers sera uniquement et noblement la mise en sécurité et la stricte préservation des paysages comme des écosystèmes;
3. Que, l'exploitation n'ayant plus cours, chaque arbre étant considéré comme un « arbre d'avenir », y compris les arbres tordus, les **chemins d'exploitation prévus soient immédiatement abandonnés** au profit de simples layons, non rectilignes, ne débouchant pas sur les chemins de promenade et permettant le débardage au moyen, pourquoi pas, du cheval;
4. Qu'enfin Fausses-Reposes n'ait, à l'avenir, d'autre vocation que celle de **promenade et d'espace de respiration** pour les populations riveraines, et les franciliens en général.

L'ONF a remis son document de « gestion durable » de Fausses-Reposes en chantier...

Dans « document de gestion » il y a : « gestion ». Or **gestion = exploitation.**



[BilanFinancier.xls \(onf.fr\)](http://bilanfinancier.xls.onf.fr)

Prétendument « durable » ou pas, nous ne voulons plus entendre parler de « gestion » au sens d'exploitation et d'alimentation de la « filière forêt-bois » !

Plus de coupes d'éclaircie, de régénération etc. visant finalement à produire des arbres « conformés » plus facilement commercialisables.

Seule une nécessité absolue et avérée doit pouvoir justifier une coupe. Par « absolue et avérée » nous entendons que sans cette coupe l'avenir de la forêt serait **indiscutablement** hypothéqué.

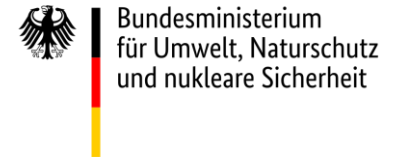
En dehors de telles circonstances nous demandons un simple plan d'entretien.

Notre demande pour Fausses-Reposes est-elle irréaliste?

La même demande, en Allemagne, serait prise au sérieux <https://www.stuttgarter-nachrichten.de/inhalt.steffi-lemke-umweltministerin-will-vier-milliarden-in-natuerlichen-klimaschutz-investieren.dd8ff715-7ce1-4b40-ab04-95906e172cd6.html>



La ministre fédérale de l'environnement Steffi Lemke (Verts) a présenté les pierres angulaires d'un programme d'action pour la protection naturelle du climat en Allemagne. Les plans visent à protéger et à restaurer les écosystèmes naturels tels que les forêts, les plaines inondables, les sols et les landes de manière à ce qu'ils fixent les gaz à effet de serre et contribuent à la protection du climat.



Les pierres angulaires que Lemke a présentées à Berlin mardi comprennent un programme fédéral de remouillage des landes, une stratégie contraignante de protection de la mer et des mesures pour **interdire l'exploitation forestière dans les forêts publiques.**

On nous répondra que l'Allemagne n'a que de *petites* forêts publiques. Certes, mais n'est-ce pas le cas de Fausses-Reposes? 

Informations générales sur les forêts

(dont Fausses-Reposes)

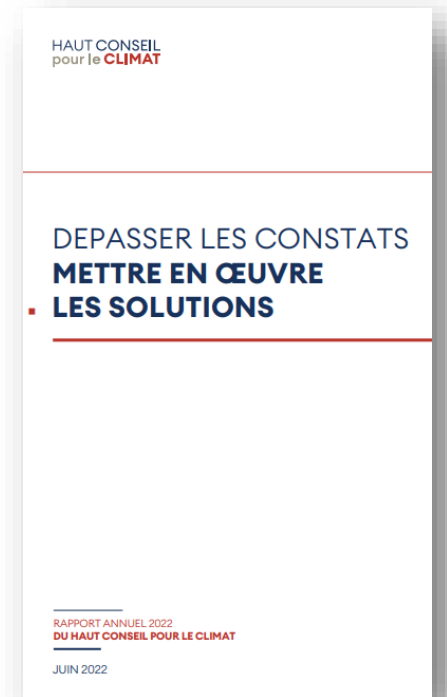
- Fausses-Reposes est constituée de châtaigniers à 40%;
- La maladie de l'encre touche surtout le nord de notre forêt et un peu l'ouest, mais la propagation **au sud** est, nous dit-on, inéluctable. C'est pourtant là qu'ont déjà débuté les coupes en vue d'ouvrir des chemins d'exploitation, comme s'il fallait hypothéquer davantage la résilience de notre massif !
- La maladie touche 35% des massifs franciliens;
- Le châtaignier en tant qu'essence va être abandonné;
- Actuellement à Fausses-Reposes l'ONF intervient tous les 6 ans sur une parcelle;
- La France est le 3^{ème} pays le plus boisé d'Europe, après la Suède et la Finlande;
- Le marché du bois est en plein essor;
- De nombreuses forêts françaises sont menacées (du fait du changement climatique induit par l'action de l'homme) : 300 000 ha de forêts publiques ont déperé depuis 2018 (source ONF);

- « La capacité des forêts françaises à stocker le carbone s'effondre depuis 2013 », dû en partie à la hausse des coupes (rapport annuel 2022 du Haut conseil pour le climat);

<https://www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2022/06/Rapport-annuel-Haut-conseil-pour-le-climat-29062022.pdf>

- Les frais d'entretien et de gestion de l'ONF ne sont pas couverts, l'office est « déficitaire »; **Mais a-t-il besoin d'être profitable? Demande-t-on aux autres services de l'état comme l'éducation, la défense ou la santé d'être profitables?**

La forêt n'est-elle pas pareillement nécessaire à la sensibilisation / à l'éducation de nos enfants, comme à notre santé à tous, nous, habitants des zones densément urbanisées?



Focus sur le rôle de stockage carbone des sols forestiers:



Note – 7 avril 2022

L'élaboration d'une politique zéro artificialisation nette des sols au service de la Stratégie Nationale Bas-Carbone

par Éloïse Deshayes, assistante de recherche, La Fabrique de la Cité

Résumé à l'intention des décideurs

La Fabrique de la Cité propose de recentrer l'objectif zéro artificialisation nette des sols autour de la problématique environnementale la plus importante pour l'humanité, à savoir le changement climatique. La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC), feuille de route de la France pour se conformer aux Accords de Paris, identifie clairement que « l'artificialisation des sols est un sujet à très fort enjeux pour l'atteinte de la neutralité carbone ». La SNBC propose de réduire les émissions de carbone induites par l'urbanisation, de protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers et d'augmenter le potentiel de stockage de carbone des espaces agricoles. Or, la manière avec laquelle l'objectif zéro artificialisation nette des sols a été introduit dans la loi Climat et résilience ne donne pas la priorité aux enjeux de stockage de carbone dans les sols, permettant de lutter contre le réchauffement climatique.

Le stockage carbone des forêts françaises en péril

Recouvrant 17 millions d'hectares soit un tiers du territoire de la surface métropolitaine, la forêt française a gagné du terrain ces dernières années. Depuis 1985, la forêt s'étend de plus de 80 000 hectares par an. Mais derrière cette surface importante, la situation de la forêt française ne fait que se dégrader, remettant en cause sa capacité à être un puits de carbone.

Plusieurs phénomènes sont responsables d'une dégradation de l'état de la forêt française conduisant à une diminution de sa capacité de stockage¹. La multiplication des maladies et des parasites (champignons chinois, larves de hanneton, etc.), venant de l'étranger et dont le développement est favorisé par les canicules et les hivers doux, conduit de plus en plus les forêts à être placées en « état de crise sanitaire »¹. Dans le Grand-Est, 30 000 hectares de forêt ont déjà été perdus à cause des pathogènes. La multiplication des incendies provoque la perte d'environ 11 000 hectares en moyenne par an. Le stress hydrique, favorisé par les canicules des dernières années, freine la croissance des arbres, augmente leur mortalité et favorise le développement des pathogènes. Selon l'Office National des Forêts¹, depuis 2018, plus de 300 000 hectares sont touchés par ces dépérissements. Deux conséquences sont directement liées à ce phénomène. Tout d'abord, la capacité de la forêt à être un puits de carbone diminue. En 2019, le stockage du carbone observé dans le secteur des UTCATF est significativement plus faible que ce qui avait été retenu dans le scénario initial de la SNBC². En effet, l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre estime que le puits de carbone de ce secteur représente moins de 80 % de ce qui avait été initialement prévu (Haut Conseil pour le Climat, 2021, p. 97). De plus, cela vient directement mettre à mal la capacité de production de bois, alors même que la SNBC suppose une augmentation de la récolte de bois de 70 % d'ici à 2050.

Le développement d'une gestion durable des forêts, un effort massif de protection, la fin des repeuplements monospécifiques ou encore le fait de laisser des pans entiers de forêts évoluer librement sans intervention de l'homme sont autant de méthodes mentionnées pour permettre de sauvegarder la forêt. D'un point de vue global, la déforestation importée, pour laquelle l'Union européenne est en deuxième place, est également à l'origine d'un déstockage massif de carbone.

Bénéfices des forêts:

- Classiquement reconnus: captation du dioxyde de carbone et transformation en dioxygène, filtration etc.
- Sous-estimé: (Jonathan Lenoir, **chercheur au CNRS**, sur l'effet isolant thermique des forêts / France Inter)
 - « En moyenne, l'été, il fait -2° en forêt; Les forêts plus denses, plus couvrantes, sont plus isolantes (...) **plus la forêt sera âgée** et plus le microclimat sera efficace, on aura un effet isolant plus important ».
 - « Il faut donc protéger les forêts les plus anciennes », affirme ce scientifique.
 - « La gestion forestière doit être aujourd'hui pensée non seulement en termes de production de bois (*note Dagoverana: on parle ici des forêts de France, en général*), mais aussi en termes de capacité à isoler localement (*note Dagoverana: donc à fortiori autour des grandes agglomérations*). C'est un service rendu par les forêts **qui est encore, pour l'instant, sous-estimé.** »
 - « L'exploitation du bois devra donc, à l'avenir, tenir compte de cet effet isolant des forêts ».

Bénéfices des forêts:

- Sous-estimé: <https://www.arte.tv/fr/videos/091180-000-A/le-murmure-de-la-foret-quand-les-arbres-parlent/>

« La couverture végétale de la forêt a un effet étonnant sur le **climat local**. Lors de la photosynthèse chaque feuille transpire. Et à Leipzig, par exemple, cette transpiration abaisse la température de la ville de 2 degrés par grande chaleur. »



Plus il fait chaud, plus le pouvoir isolant des forêts augmente! La densité de la canopée joue un rôle, ainsi que l'âge des arbres: **plus la forêt est âgée et plus le microclimat est favorable.**

Autre source: <https://www.rts.ch/audio-podcast/2021/audio/allo-la-terre-25769023.html>

Focus sur le rapport Cattelot :

http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4_3193.php

- Pages 140, étude du Centre d'Analyse Stratégique sur la valeur en € des services rendus par les forêts :

(en euros par hectare et par an)

Services	Valeur proposée	Remarques
Services de prélèvement - bois (exploitation) - autres produits forestiers (hors gibier)	75 € (75 à 160 €) 10 à 15 €	Selon méthode d'estimation (bois sur pied ou après exploitation)
Services de régulation - fixation carbone - stockage carbone - autres gaz atmosphériques	115 € 414 € (207 à 414 €) Non évaluée	360 € en 2030 650 à 1 300 € en 2030 Manque de bilans quantitatifs fiables
Services de régulation (suite) - eau (quantité annuelle) - eau (régulation des débits) - eau (qualité) - protection (érosion, crues) - biodiversité - autres services de régulation (santé, etc.)	0 € Non évaluée 90 € Non évaluée Non évaluée directement Non évaluée	Hypothèse d'absence d'effet majeur des forêts sur le bilan hydrologique annuel Manque d'études pertinentes Manque d'études pertinentes Évaluée via les autres services Manque d'études pertinentes
Services culturels - promenades (hors cueillette et chasse) - chasse - autres services culturels	200 € (0 à 1 000 €) 55-69 € Non évaluée	Selon fréquentation Externalités négatives à déduire Manque d'études pertinentes
TOTAL* (min.-max.)**	env. 970 € 500 à plus de 2 000 €	

* En prenant la valeur indiquée ou la moyenne de la fourchette indiquée.

** En additionnant simplement les valeurs minimales et maximales.

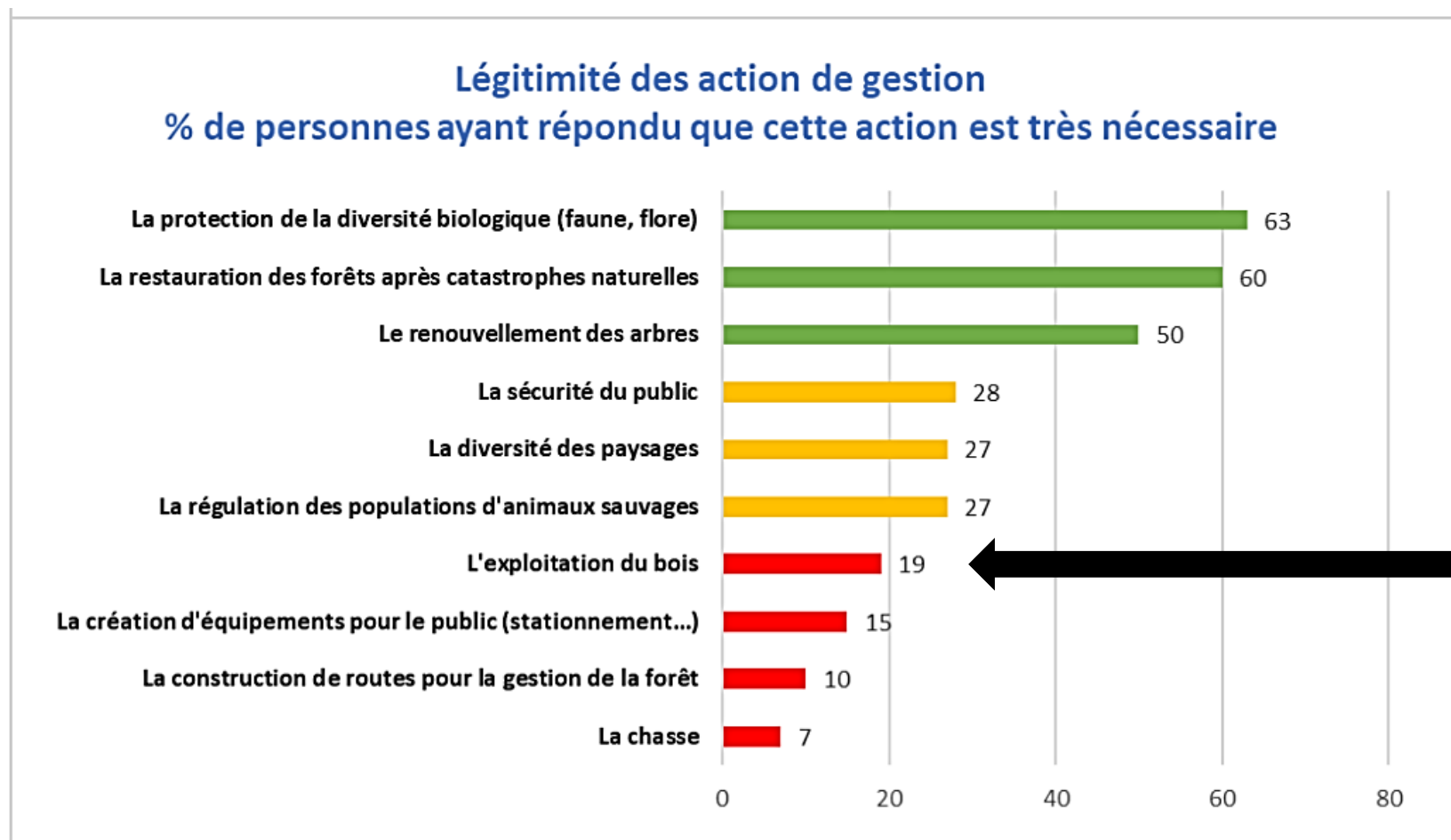
EFESE – Écosystème forestiers – Message clé n°7

La société française retire de ses forêts de nombreux biens et services. Parmi ceux-ci figurent de nombreux biens et services non-marchands, dont les valeurs peuvent être très supérieures à celle des biens marchands (*bien établi et accepté*).

Focus sur le rapport Cattelot :

http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4_3193.php

- Pages 206, enquête nationale ONF auprès de la population **française** :



Focus sur le rapport Cattelot :

http://www.fncofor.fr/rapport-cattelot-foret-filiere-bois-communes-forestieres-a-unisson-4_3193.php

- Page 207, étude *financée par la Commission Européenne* auprès de la population **européenne**,

On pourrait résumer l'opinion partagée des européens par :

« Il importe d'abord de protéger plus, par une gestion active des forêts, précieuses et menacées, pour ce qu'elles sont et les divers services qu'ils fournissent ; sans pour autant, mais secondairement, négliger la fonction de production de bois et la filière économique »

(Note Dagoverana: on parle ici des forêts en général, pas des seules petites forêts urbaines!)

Face à cela on entend souvent un discours dominant des décideurs de la politique forestière et des acteurs économiques de la filière forêt -bois se résumant à :

« Il importe d'abord de produire, récolter et utiliser plus de bois, tout en (secondairement) protégeant la biodiversité dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle ».

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une **déclaration d'amour** des franciliens envers leurs forêts publiques (onf.fr)

- Enquête Viavoice financée par l'ONF auprès de **franciliens** sur leurs « perceptions » des forêts :



« La majorité des usagers aime les forêts publiques et déclare qu'elle est également satisfaite de la façon dont nous les gérons ; les critiques parfois vives exprimées par une minorité d'opposants le font trop souvent oublier ».

Michel Béal - Directeur de l'agence Île-de-France Ouest à l'ONF

Arnaud Zegierman, directeur de l'Institut Viavoice, retrouve dans ces résultats des mécanismes observés dans d'autres études. « Plus on fréquente la forêt, plus on la connaît, plus on apprécie la façon dont elle est gérée », résume-t-il.

L'étude est exploitée par l'ONF qui n'en retient que ce qui va dans son sens...

Et Viavoice de suggérer, page 7, des efforts de **pédagogie** vers les 18-34 ans qui sont plus critiques que les retraités fréquentant davantage la forêt. La voix des plus concernés par l'avenir compterait donc moins ? Nous espérons notre document également très... pédagogique!



C'est au global sur cette cible que l'enjeu de pédagogie semble être le plus important.

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

[Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une **déclaration d'amour** des franciliens envers leurs forêts publiques \(onf.fr\)](#)

- En réalité cette enquête interroge moins les sondés sur *leurs perceptions* des forêts que sur l'exploitation qui en est faite par l'ONF (page 2) :

Résultats	8
I. Des Franciliens qui aiment leurs forêts	9
II. Des Franciliens peu au fait de la réalité de <u>l'exploitation d'une forêt</u>	23
III. <u>L'ONF</u>, une entité connue mais aux contours flous pour les Franciliens	26
IV. Des Franciliens satisfaits de <u>l'exploitation</u> actuelle des forêts malgré certaines réserves	31

- Sans doute cette enquête gêne-t-elle un peu aux entournures, étant donné qu'elle n'est pas accessible sur le site de l'ONF, ce qui est tout sauf un gage de transparence :

AVERTISSEMENT : le service de presse ne répond qu'aux demandes des journalistes.

- Pourtant (Directrice Générale de l'ONF) : Sur sa feuille de route figurent aussi le renforcement du dialogue avec les usagers de la forêt.

[Forêts : le Parlement valide la nomination de Valérie Metrich-Hecquet à la tête de l'ONF \(banquedesterritoires.fr\)](#)

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une **déclaration d'amour** des franciliens envers leurs forêts publiques (onf.fr)

- Cette enquête interroge les sondés sur les forêts du monde, les forêts de France et les forêts franciliennes, sans jamais les interroger sur les **petites forêts urbaines** comme Fausses-Reposes.

Les résultats ne sont donc pas exploitables à notre échelle !

- Cependant les résultats, même « franciliens », sont un brin différents de ceux mis en avant par l'ONF. Tout d'abord seulement 4 questions portent sur les forêts *publiques* et 3 n'ont rien à voir avec les conclusions de l'ONF :



« La majorité des usagers aime les forêts publiques et déclare qu'elle est également satisfaite de la façon dont nous les gérons ; les critiques parfois vives exprimées par une minorité d'opposants le font trop souvent oublier ».

Michel Béal - Directeur de l'agence Île-de-France Ouest à l'ONF

Page 27 :

D'après vous, qui s'occupe des forêts publiques en Ile-de-France ?

Page 28 :

Et d'après vous, qui a la charge de l'exploitation des forêts publiques en Ile-de-France ?

Page 30 :

Et d'après-vous, les missions suivantes relèvent-elles de l'entité qui s'occupe des forêts publiques en Ile-de-France ?

Page 33 :

Et pour chacune des actions suivantes, merci d'indiquer si d'après vous il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise idée pour les forêts publiques en Ile-de-France

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une **déclaration d'amour** des franciliens envers leurs forêts publiques (onf.fr)

- Seule la question page 33 porte sur la *gestion* des forêts publiques d'Île-de-France, mais pour dire tout autre chose que ce qu'en retient l'ONF :

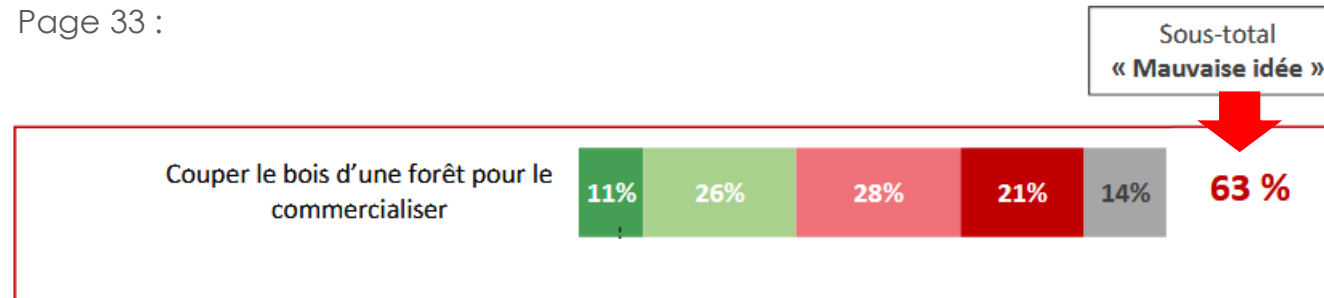


« La majorité des usagers aime les forêts publiques et déclare qu'elle est également satisfaite de la façon dont nous les gérons ; les critiques parfois vives exprimées par une minorité d'opposants le font trop souvent oublier ».

Michel Béal - Directeur de l'agence Île-de-France Ouest à l'ONF

Et pour chacune des actions suivantes, merci d'indiquer si d'après vous il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise idée pour les forêts publiques en Ile-de-France

Page 33 :



Ce résultat sur le rejet de la mission d'exploitation de l'ONF, entouré de rouge dans l'enquête, est sans appel !

On comprend que l'enquête ne soit pas mise en ligne: elle confirme le rapport Cattelot.

L'enjeu économique de la production de bois pour alimenter la filière (un des piliers de la « multifonctionnalité », socle de la gestion de l'ONF, est donc **rejeté par la majorité des usagers**.

Que dire si une telle enquête concernait les seules petites forêts urbaines comme Fausses-Reposes ?

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une [déclaration d'amour](#) des franciliens envers leurs forêts publiques (onf.fr)

- Seule la question page 33 porte sur la *gestion* des forêts publiques d'Île-de-France, mais pour dire tout autre chose que ce qu'en retient l'ONF :



« La majorité des usagers aime les forêts publiques et déclare qu'elle est également satisfaite de la façon dont nous les gérons ; les critiques parfois vives exprimées par une minorité d'opposants le font trop souvent oublier ».

Michel Béal - Directeur de l'agence Île-de-France Ouest à l'ONF

Aussi, n'est-il pas curieux que le Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France dise, page 19, à peu près l'exact contraire ?

[PRFB VF \(sans annexes\) \(agriculture.gouv.fr\)](#)

Les franciliens considèrent la forêt comme un bien commun et universel à protéger et beaucoup refusent l'exploitation de cette ressource.



Qui croire? Le directeur de l'agence IdF Ouest ou le préfet qui a signé le PRFB ?

Michel Cadot,
Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une **déclaration d'amour** des franciliens envers leurs forêts publiques (onf.fr)

- Une récente pétition concernant la seule forêt de Meudon <https://chng.it/jFdL8ZhzY2> a, en quelques jours, déjà recueilli plus de 35.000 signatures (et ce n'est pas fini!), soit bien plus que l'échantillon de population (1.000) pris en compte par Viavoice pour l'ensemble des forêts d'Île-de-France :

SAUVONS LA FORÊT DE MEUDON

Objet de la pétition: la gestion de l'ONF et l'ouverture de chemins d'exploitation.

Le titre est exagéré et certains commentaires, quoique sincères, hors sujet. Mais tout de même... ce qu'il révèle des attentes ne peut être ignoré !



35 757 ont signé.



Voilà la vraie « déclaration d'amour » !

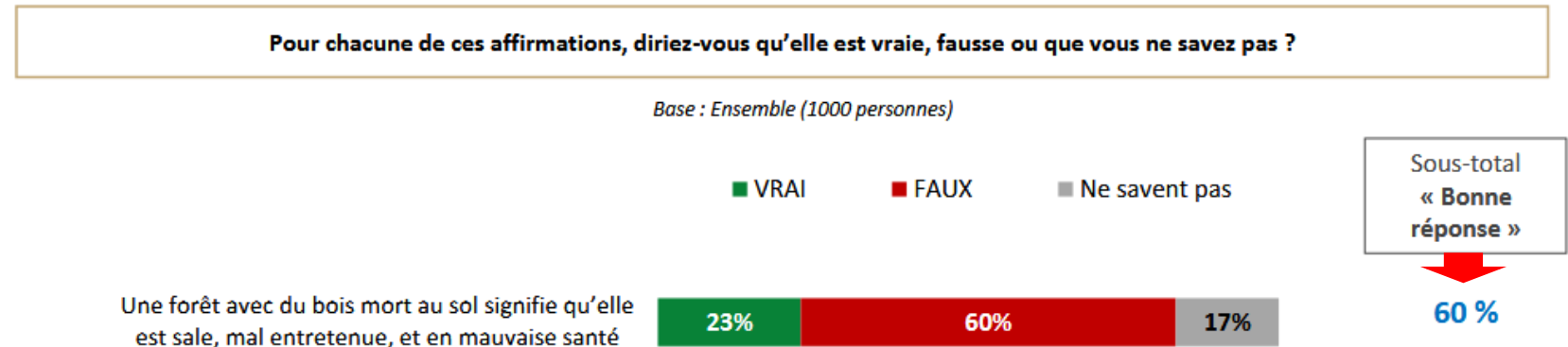
Ce que nous dit ce sondage: « raisonnée » ou pas, la gestion de l'ONF n'est pas perçue par le public comme préservant les paysages et garantissant un accueil de qualité !

Ce, dans une forêt qui n'est pas même encore « de protection » ! Décidément, le concept de « multifonctionnalité » ne passe pas ! **La nouvelle stratégie de gestion mise en place par l'ONF en 2017 ne suffit plus !**

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

[Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une déclaration d'amour des franciliens envers leurs forêts publiques \(onf.fr\)](#)

- Très édifiante aussi la question Viavoice sur le « bois mort », page 25 :



Ainsi formulée, il est même étonnant que la question n'ait pas recueilli 100% de bonnes réponses: la forêt produit naturellement du bois mort, rien de choquant à ce qu'il y en ait un peu au sol. Mais tirer argument de réponses obtenues de cette manière pour justifier les rémanents (bois laissé au sol **après exploitation**) frise l'imposture: les rémanents ne sont pas du bois mort, c'est **du bois vivant qu'on vient de couper**.

De plus, il est surprenant d'associer, dans une même question, des considérations d'entretien et de santé: La forêt a-t-elle besoin que l'homme l'entretienne pour être en bonne santé ? **Non !**

Cela est juste, **insidieusement**, le rappel du leitmotiv de l'ONF : ➤ **Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé**



Reposons la question,
mais autrement :

Une forêt avec du bois laissé au sol après
exploitation signifie qu'elle est sale et mal
entretenu ?

Toujours **60%** de bonnes
réponses ?

Gageons que non!

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

[Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une déclaration d'amour des franciliens envers leurs forêts publiques \(onf.fr\)](#)

- En réalité, ce que révèle l'enquête est contraire à la mission *commerciale* de l'ONF, toutes forêts franciliennes confondues (page 22) :

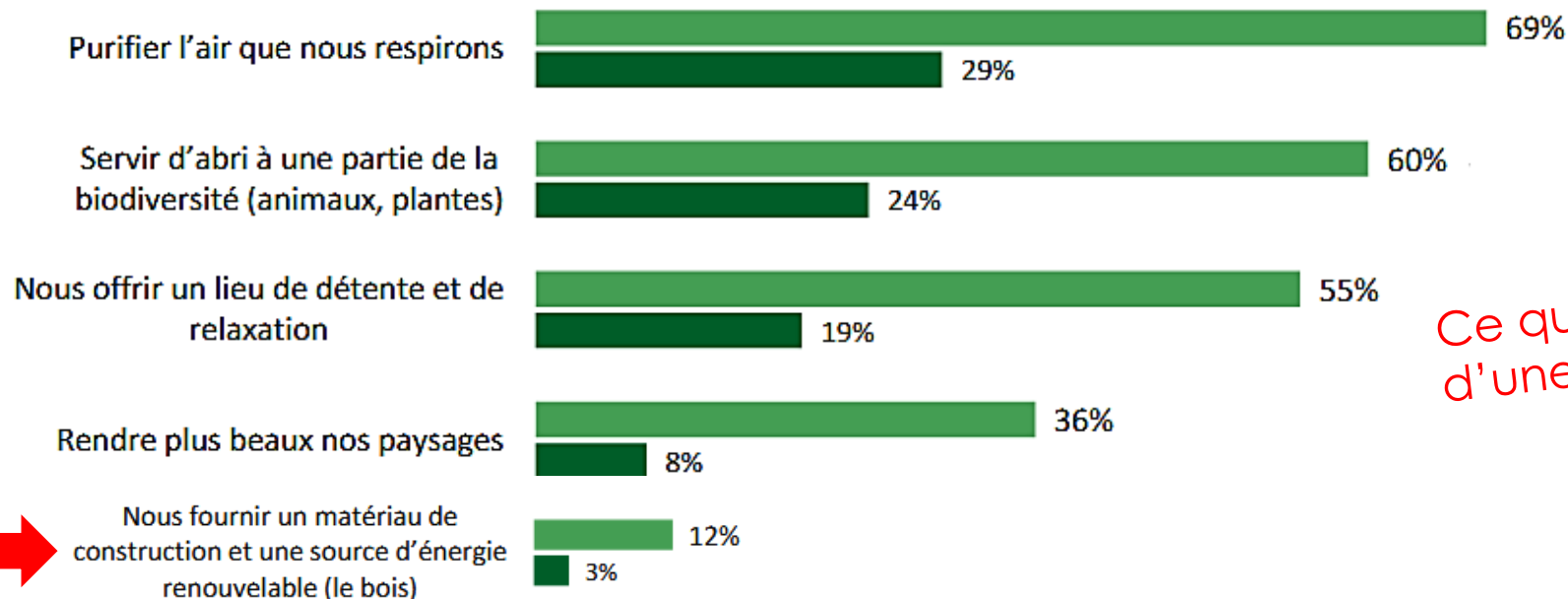
D'après-vous, quels sont les rôles principaux d'une forêt en Ile-de-France ?

Trois réponses possibles, total supérieur à 100%

Base : Ensemble (1000 personnes)

■ Total citations

■ Cités en premier



Ce qui plaide en faveur d'une plus grande naturalité !

marginal

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

[Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une déclaration d'amour des franciliens envers leurs forêts publiques \(onf.fr\)](#)

- Sans parler des questions idiotes concernant les forêts françaises en général (page 25); Exemple :

Couper les arbres est nécessaire pour fournir la population en bois



■ VRAI

■ FAUX

■ Ne savent pas

50% de « bonnes réponses » (en vert ci-dessus) est rassurant sur la santé mentale de la moitié des sondés, car oui : les œufs sont nécessaires pour fournir la population en omelettes !



Faut-il une enquête pour dégager une telle tautologie ? Pour autant, ces coupes doivent-elles continuer de s'appliquer aux **petites forêts urbaines « de protection »** ?

Focus sur « l'observatoire des forêts franciliennes » :

[Première édition du baromètre des forêts franciliennes - une déclaration d'amour des franciliens envers leurs forêts publiques \(onf.fr\)](#)

- L'enquête dit aussi, à propos de l'exploitation des forêts franciliennes (toutes confondues, publiques ou privées, **grandes ou petites, urbaines ou pas**) :

Page 33 :

- 32% des sondés la jugent « non utile » !
- 34% des sondés la jugent « non nécessaire » !
- 38% des sondés la jugent « révoltante » !
- 46% des sondés la jugent « triste » !

Tous ces sondés qualifiés de « minorité » d'opposants permettant à l'ONF de négliger leur jugement ?

Page 7, en bas à gauche :

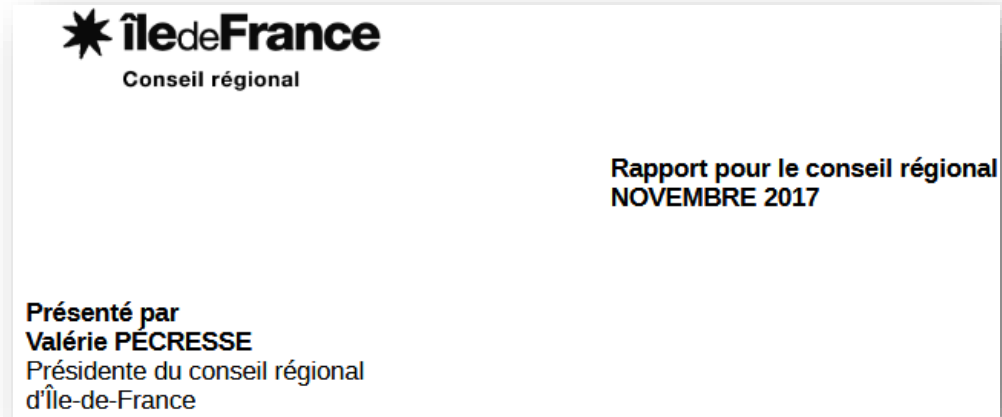
- 54% des sondés déclarent que l'exploitation des forêts est *non* satisfaisante.

Que dire si une telle enquête concernait les seules petites forêts urbaines « de protection » ?

Focus sur la stratégie régionale forêt / bois 2018-2021 :

https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PRFB_VF_sans_annexes_cle0fcbc3.pdf

- Document CR 2017-185, morceaux choisis :



.2 Les grands objectifs de la stratégie régionale à 2023

En impulsant une dynamique sans précédent en Île-de-France, la mise en œuvre d'une stratégie ambitieuse pour la forêt et le bois vise des retombées positives en termes :

- **De création d'emplois.** La stratégie ambitionne la création de plus de 3 000 emplois dans
- **De création et de développement des entreprises franciliennes de construction bois.**
- **De compétitivité par l'innovation**
- **De formation et d'insertion professionnelle des jeunes.**
- **De lutte contre le changement climatique, en impulsant le développement des usages du bois en cascade** dans une logique de circuits courts et d'économie circulaire afin d'optimiser les effets de stockage de carbone dans les produits bois, de substitution matériau et énergie et de séquestration de carbone dans des forêts dynamisées.
- **D'exemplarité et de visibilité de la Région**, en tant que propriétaire de plus de 10 000 ha de forêts publiques, gérés directement par l'Agence des Espaces Verts, en tant que maître d'ouvrage des lycées d'Île-de-France, des îles de loisirs et des établissements d'enseignement supérieur, et dans la cohérence et l'efficacité de ses moyens d'action.

Concrètement: l'exemplarité consiste principalement (p. 20) à « **élaborer un programme ambitieux d'utilisation du bois pour la construction et la réhabilitation de son parc de bâtiments** ».

Bref: il n'est question que d'exploiter le bois, et encore: rien de concret !
En matière d'exemplarité par exemple, le « plan d'action détaillé » ne prévoit rien de plus qu'élaborer un programme ambitieux ».

Waouh! Ça c'est un plan détaillé ! Quelle ambition !

Focus sur le plan d'exploitation des forêts franciliennes :

https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/PRFB_VF_sans_annexes_cle0fcbc3.pdf

- Pages 38 du PRFB (concerne les forêts publiques comme privées)



PROGRAMME REGIONAL DE LA FORET ET DU
BOIS D'ÎLE-DE-FRANCE
2019-2029



« Objectifs de mobilisation supplémentaires » :
=> **augmentation de l'exploitation**

Augmentation par rapport à la récolte actuelle ←

<i>en milliers de m³/an</i>	Scénario tendanciel	
Bois d'œuvre	+ 12 %	
Bois industrie et bois énergie	+ 18 %	
Total	+ 17 %	

Page 39, à propos du scénario tendanciel :

[PRFB_VF \(annexes\) \(agriculture.gouv.fr\)](#)

dans les espaces forestiers soumis à **forte urbanisation, fréquentation et/ou en fonction de leur statut public/privé** (les « forêts urbaines »), la récolte effectivement réalisable est estimée à 75% du maximum théorique de récolte.

Focus sur le plan d'exploitation des forêts franciliennes :

<https://www.onf.fr/onf/lonf-en-regions/+/78::lonf-en-ile-de-france.html>

- L'augmentation globale de l'exploitation est confirmée par l'ONF:

L'Île-de-France, des forêts aux portes de la ville

Les forêts d'Île-de-France, connues pour la richesse de leur patrimoine culturel et historique, abritent aussi une biodiversité insoupçonnée dans une région très urbanisée. **Le développement de la filière bois francilienne est par ailleurs redevenu une priorité régionale,**

La compétitivité de la filière bois francilienne s'accélère

Longtemps sous-exploitées, les forêts d'Île-de-France révèlent aujourd'hui leur potentiel sylvicole. L'adoption en 2017 de la nouvelle « **Stratégie pour la forêt et le bois 2018-2021** » ouvre des perspectives prometteuses : **deux tiers des ressources s'ouvrent à l'exploitation et 3 000 emplois seront créés d'ici 3 ans.** Le développement forestier contribue ainsi à l'insertion professionnelle des jeunes.



- Cependant:

« Les plans de gestion successifs n'affichent pas d'augmentation de la production pour Fausses-Reposes (inflexions marginales mises de côté) ».

Michel Béal

Directeur de l'agence ONF IdF ouest, le 29/09/22

Contact :

jbourhis92@gmail.com

06 79 99 87 63

(Nota: ce lourd dossier aura heureusement consommé beaucoup moins de bois que ce que l'ONF retire de Fausses-Reposes.
Néanmoins, nous vous invitons à en faire bon usage: ne le jetez pas, faites-en votre "livre de chevet" puis partagez-le !)